

RioTinto

SimFer

**Étude d'impact
environnemental et social
Projet Simandou de Rio Tinto -
Composantes mine et
embranchement ferroviaire**

Rio Tinto Simfer

Résumé non technique

Avril 2024

Table des matières

Clause de non responsabilité	1
1 Introduction au Projet Simandou de Rio Tinto	2
1.1 Vue d'ensemble	2
1.2 Situation du Projet	5
1.3 Justification du Projet	5
1.4 Études environnementales et sociales	6
1.5 À propos de ce Document	7
1.6 Équipe de l'EIES	8
2 Cadre législatif et administratif du Projet	10
2.1 Cadre réglementaire de la Guinée	10
2.2 Normes du Projet	11
2.3 Les politiques et normes SEEC de Rio Tinto	11
3 Le Projet	12
3.1 Vue d'ensemble sur le Projet de Mine et d'Embranchement Ferroviaire	12
3.2 Infrastructures permanentes	12
3.3 Les travaux de construction	13
3.4 Possibilité d'extension de la durée de vie de la mine	13
3.5 Fermeture de la mine	13
3.6 Étude des alternatives	14
4 Implication des parties prenantes	15
4.1 Outils d'implication des parties prenantes	15
4.2 Consultation de la communauté de 2020 à 2022	15
4.3 Forum communautaire de l'EIES 2023	16
5 Résumé des impacts environnementaux et sociaux abordés dans l'EIES	21
5.1 Vue d'ensemble	21
5.2 Biodiversité et ressources naturelles	22
5.2.1 Gestion de la biodiversité	22
5.2.2 Gestion des impacts sur l'eau	24

Table des matières

5.2.3	Drainage acide et métallifère	25
5.2.4	Érosion et protection des sols	26
5.3	Pollution et déchets	26
5.3.1	Bruit et vibrations	26
5.3.2	Qualité de l'air	28
5.3.3	Impacts sur le climat local	28
5.3.4	Émissions de gaz à effet de serre	29
5.3.5	Utilisation des ressources et déchets non minéraux	30
5.4	Paramètres culturels, économiques et sociaux	30
5.4.1	Identification et protection du patrimoine culturel	30
5.4.2	Modification du paysage local	31
5.4.3	Contribution à l'économie nationale et locale	32
5.4.4	Établir un cadre de gestion sociale	33
5.4.5	Établir des partenariats pour le développement socio-économique	34
5.4.6	Contrôle de la migration interne et de ses effets	35
5.4.7	Impacts sur l'exploitation et l'accès aux sols	36
5.4.8	Respecter les structures sociales et la vie communautaire	36
5.4.9	Protection de la santé et de la sécurité de la communauté	37
5.4.10	Protection de la main-d'œuvre	39
5.4.11	Respect des Droits Humains	40
6	Planification de la fermeture de la mine	41
7	Traduction de l'EIES en gestion environnementale et sociale	42
8	Prochaines étapes	43
8.1	Divulgarion et consultation de l'EIES	43
8.2	Gestion des observations des parties prenantes	44

Clause de non responsabilité

Le présent document est un résumé de haut niveau faisant état des résultats de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) conduite pour le Projet Simandou de Rio Tinto – Composantes mine et embranchement ferroviaire (le Projet). Le Projet est réalisé par deux filiales de Rio Tinto – Simfer S.A. (mine) et Simfer Infraco Guinée S.A. (embranchement ferroviaire).

Il résume les principales conclusions tirées de l'EIES en un document succinct permettant de fournir au lecteur un aperçu non-technique de l'étude d'impacts menée dans le cadre du Projet Simandou. Pour plus d'information sur l'ensemble de l'étude, bien vouloir se référer au rapport complet de l'EIES.

1 Introduction au Projet Simandou de Rio Tinto

1.1 Vue d'ensemble

Le Projet Simandou réalisé par Rio Tinto – Simfer S.A. (mine) et Simfer Infraco Guinée S.A. (embranchement ferroviaire) est un projet d'extraction, de transport et d'exportation de minerai de fer de classe internationale situé dans la chaîne de montagnes du Simandou (blocs 3 et 4), au sud-est de la Guinée. Le projet fait partie d'un projet plus global d'exploitation minière situé dans la région de N'zérékoré (Figure 1).

Winning Consortium Simandou détient, par l'intermédiaire d'une filiale spécialisée, une concession minière voisine couvrant les blocs 1 et 2 de la chaîne de montagnes du Simandou (Figure 2).

La présente Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) couvre les composantes suivantes du Projet :

- la mine de Ouéléba et ses infrastructures associées que Simfer S.A. devra développer et exploiter ; et
- l'embranchement ferroviaire avec toutes les infrastructures connexes à construire par Simfer Infraco Guinée S.A., la filiale de Simfer Jersey Limited spécialisée dans les infrastructures.

Conformément à la vision de l'Etat guinéen de voir le projet d'infrastructures de Simandou être conjointement réalisé par les groupes Rio Tinto (et ses partenaires) et WCS, divers contrats ont été

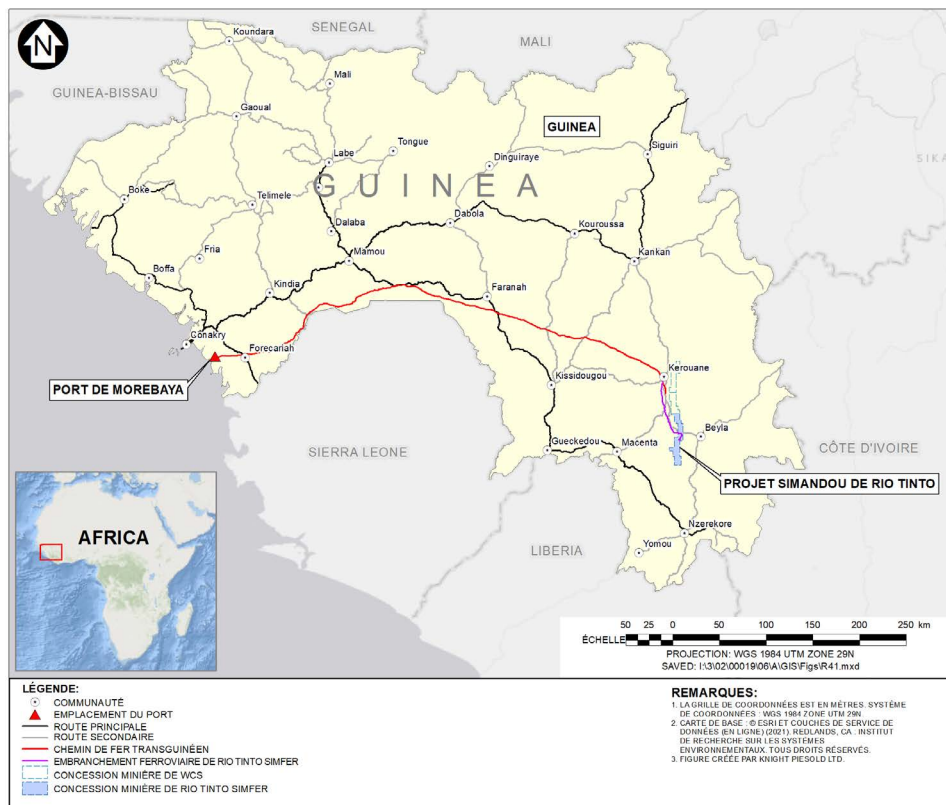


Figure 1 Carte de localisation du Projet

finalisés ou sont en cours de finalisation en vertu desquels les infrastructures ferroviaires et portuaires de Simandou seront cofinancées par Rio Tinto (et ses partenaires) et WCS (ou leurs sociétés filiales respectives), et leur construction sera répartie ainsi qu'il suit :

- WCS et ses filiales seront responsables de la construction de la ligne ferroviaire principale, du tronçon ferroviaire reliant le site minier de WCS (blocs 1 et 2) à la ligne ferroviaire principale, et de certaines infrastructures portuaires situées sur la rivière Morebaya dans la préfecture de Forécariah en Guinée maritime ;
- Simfer Infraco Guinea S.A. quant à elle est chargée de la construction d'un tronçon ferroviaire d'une longueur d'environ 70 km entre le site minier de Simfer S.A. et la ligne ferroviaire principale (ci-après « l'embranchement ferroviaire »), et quelques infrastructures portuaires situées sur la rivière Morebaya dans la préfecture de Forécariah en Guinée maritime.

Une fois achevées, ces infrastructures ferroviaires et portuaires seront transférées à la Compagnie

du TransGuinéen (CTG), une entreprise commune entre l'Etat, WCS et Rio Tinto. Au terme de ce processus, cette co-entreprise deviendra propriétaire et exploitera ces installations.

Aux fins de la présente EIES, le terme « Rio Tinto Simfer » utilisé dans le corps de la présente EIES et ses annexes fait référence, selon le contexte, aux entités suivantes :

- Simfer S.A. pour les activités relatives à la mine ;
ou
- Simfer Infraco Guinée S.A. pour les activités relatives à la construction et la mise en service l'embranchement ferroviaire ; ou
- Simfer S.A. et Simfer Infraco Guinée S.A. en qualité de co-promoteurs de cette EIES dans le cadre du Projet Simandou de Rio Tinto – Composantes mine et embranchement ferroviaire (le Projet).

Simfer S.A. est détenue par le gouvernement guinéen (15 %) et Simfer Jersey Limited (85 %). Simfer Jersey Limited est une entreprise commune entre le groupe Rio Tinto (53 %) et Chalco Iron Ore Holdings (CIOH) (47 %).

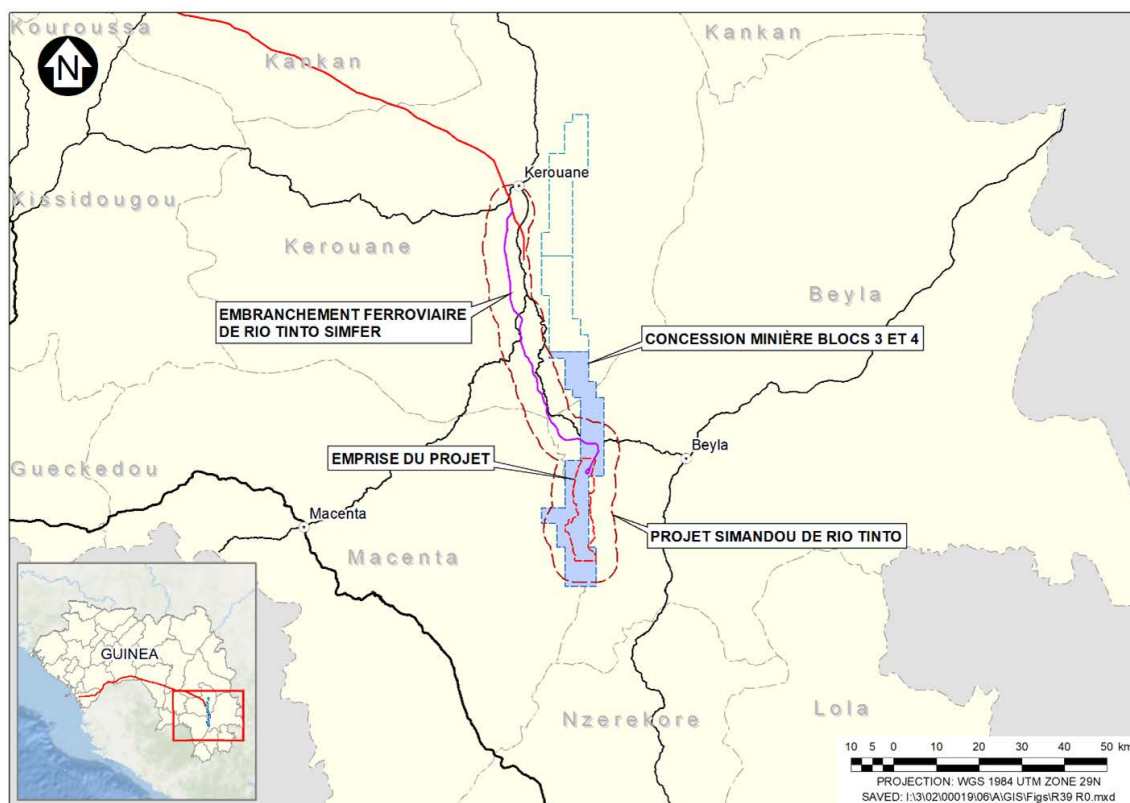


Figure 2 Cartographie de la mine et de l'embranchement ferroviaire

Rio Tinto est l'une des plus grandes sociétés minières au monde. Rio Tinto produit du minerai de fer pour l'acier, de l'aluminium pour les voitures et les téléphones intelligents, du cuivre pour les éoliennes, des diamants qui établissent la norme en matière d'approvisionnement responsable, du titane pour les produits ménagers et des borates pour les cultures qui nourrissent le monde. En fait, les matières premières qu'elle extrait à travers le monde sont essentielles aux produits finis qui continuent à stimuler le progrès humain – et qui accompagnent sa démarche vers la carboneutralité.

En 2022, Rio Tinto a employé plus de 52 000 personnes au sein de 60 opérations et projets dans 35 pays – fournissant des emplois dans les mines, les fonderies et les raffineries, ainsi que dans les bureaux de vente, les centres de données et les laboratoires de recherche et de développement.

Le Projet Simandou général devrait être le plus grand projet intégré d'exploitation minière et de développement d'infrastructures jamais mis en œuvre en Afrique. En effet, il contribuera de manière significative à la croissance économique

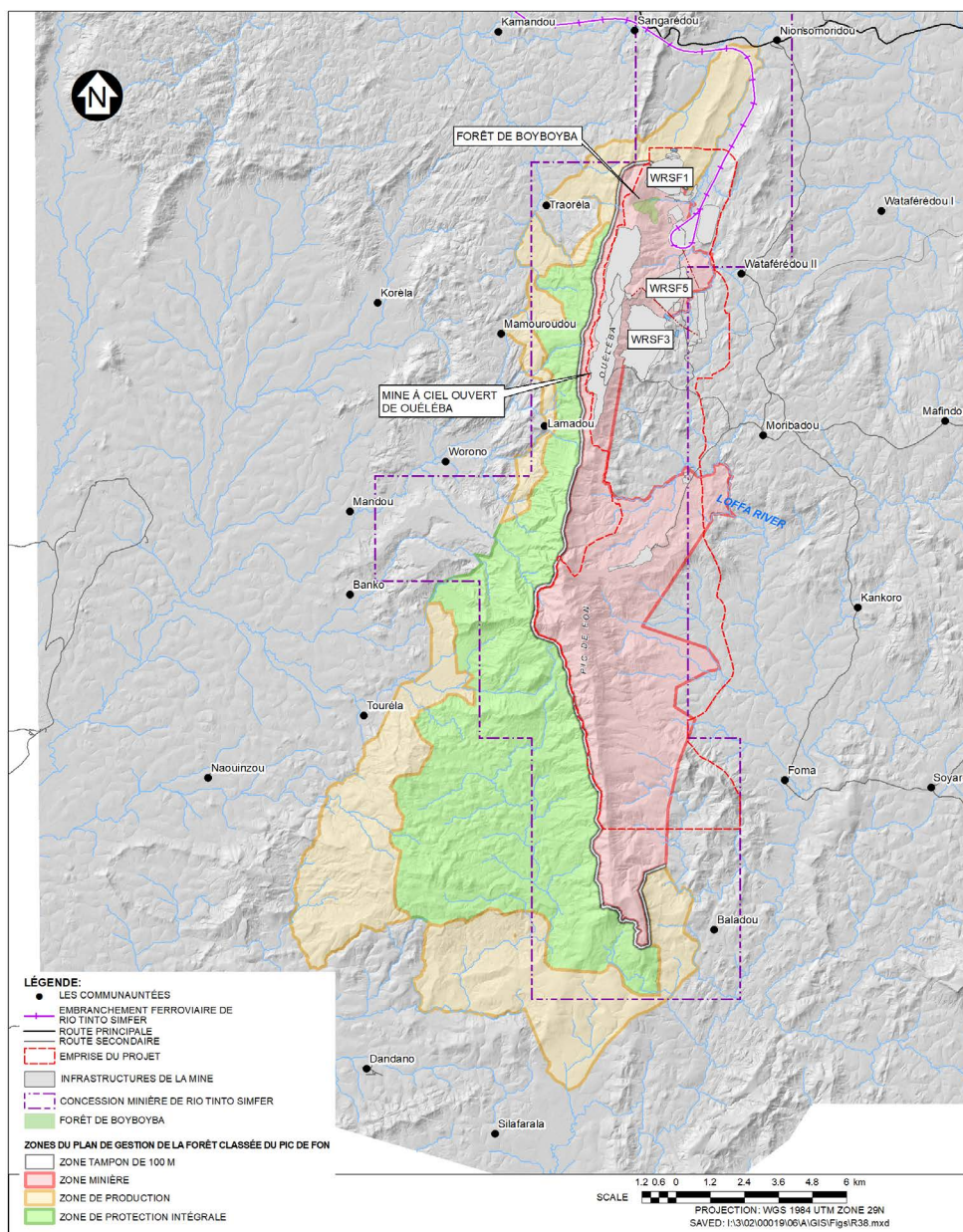


Figure 3 Situation du Projet dans la forêt classée du Pic de Fon

de la Guinée puisqu'il permettra de générer des recettes publiques, de créer des emplois, d'accroître la demande de biens et de services locaux et de favoriser le développement social et économique.

1.2 Situation du Projet

La zone du Projet est située dans la partie sud de la chaîne de montagnes de Simandou, au sud-est de la Guinée. La chaîne de montagnes de Simandou suit une orientation nord-sud et s'étend sur environ 110 km. Le pic de Fon (figure 3, au sud du gisement de Ouéléba) est le point culminant dans la chaîne méridionale, avec une altitude de plus de 1 650 m. La différence d'altitude entre le sommet de la chaîne et les plaines ondulées environnantes peut atteindre les 700 m.

Le gisement de Ouéléba fait partie de la forêt classée du Pic de Fon, une zone de 252 km² créée en 1953 principalement pour protéger les ressources en eau, les forêts et les sols (figure 3). La mine de la zone du Pic de Fon a été créée via un processus gouvernemental et intégrée dans le Plan de gestion de la forêt classée du Pic de Fon.

La forêt classée de la crête du Simandou et du Pic de Fon héberge une série de types d'écosystèmes qui changent en fonction de l'altitude, depuis les basses terres jusqu'aux prairies submontagnardes. Les principaux habitats de cette forêt classée sont des prairies submontagnardes sur la crête, avec des éperons boisés et des ravins sur les côtés (figure 4). La zone abrite certains des meilleurs exemples de ces écosystèmes dans la région. Les combinaisons d'espèces trouvées dans ces écosystèmes se démarquent des habitats de plaine environnants et présentent une forte concentration d'espèces d'intérêt pour la conservation.

On trouve de petites populations de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest dans la forêt classée, précisément vers l'ouest de la chaîne du Simandou. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a requalifié le statut de conservation du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, qui est passé de la catégorie « en danger » à la catégorie « en danger critique d'extinction », (Humble et al., 2016). On y retrouve également de nombreuses espèces végétales et animales vulnérables, en danger, en danger critique d'extinction dont l'aire de répartition

est limitée à une zone particulière dans la zone du Projet.

La chaîne du Simandou est une zone importante de captage des eaux de surface ainsi qu'une importante source d'alimentation des nappes phréatiques. Les cours d'eau permanents alimentés par des sources qui traversent les vallées aux pentes abruptes fournissent de l'eau aux écosystèmes, aux villages locaux et à l'agriculture. La chaîne de montagnes a aussi une influence sur le climat local.

1.3 Justification du Projet

Les effets potentiels du Projet doivent être considérés à la lumière des avantages considérables que celui-ci présente pour la population guinéenne et pour les autres parties prenantes du Projet.

Notamment :

- **Croissance économique** : À terme, le Projet pourrait contribuer de manière significative à la croissance économique et au développement économique à long terme de la Guinée. Selon les estimations, la Guinée possède l'une des plus grandes réserves inexploitées de minerai de fer à haute teneur. En effet, l'extraction et l'exportation du minerai de fer généreront des revenus considérables pour le pays, ce qui permettra d'investir dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et d'autres secteurs.
- **Création d'emplois** : Le Projet va créer de nombreuses opportunités d'emploi, à la fois directes et indirectes. De la construction, l'exploitation de la mine et de l'embranchement ferroviaire en passant par les services d'appui jusqu'aux entreprises locales, le Projet permettra de stimuler les taux d'emploi, de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie dans la région.
- **Développement des infrastructures** : En vue de favoriser la mise en œuvre du Projet, des investissements dans les infrastructures seront nécessaires, tels que les routes, les chemins de fer, les ports et l'approvisionnement en électricité. Ces développements soutiendront non seulement les opérations minières, mais amélioreront également l'ensemble du réseau de transport et logistique en Guinée, ce qui profitera à d'autres industries et à d'autres communautés.

- **Revenus pour les parties prenantes** : Outre la Guinée, ce Projet sera bénéfique pour d'autres parties prenantes, telles que ses actionnaires (Rio Tinto et ses partenaires, y compris la République de Guinée), les investisseurs et les acheteurs internationaux. Le minerai de fer de haute qualité provenant de Simandou est à même d'attirer la demande mondiale, d'assurer un approvisionnement stable en matières premières pour l'industrie de la sidérurgie et de contribuer au développement économique dans le monde entier.
- **L'acier vert** : Ce minerai de fer de qualité supérieure extrait de Simandou est un élément essentiel pour la transition énergétique, car les aciéries ont pour objectif de réduire leurs émissions de carbone.

L'un des facteurs essentiels de la réussite du Projet sera l'atténuation de l'impact environnemental grâce des mesures appropriées de planification de l'exploitation, de réhabilitation des terres et de préservation de la biodiversité. Par ailleurs, ce Projet vise à promouvoir des programmes de développement social, notamment des initiatives en matière d'éducation et de soins de santé, afin d'améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Dans l'ensemble, le Projet de Simandou représente une opportunité de transformation pour la Guinée et ses partenaires. C'est ainsi qu'il peut stimuler la croissance économique, créer des emplois, développer des infrastructures, générer des revenus et promouvoir la responsabilité sociale et environnementale. Grâce à une conception et une mise en œuvre minutieuses, ce Projet peut générer des avantages à long terme pour la Guinée, tout en respectant les normes internationales en termes de développement durable et de responsabilité d'entreprise.

1.4 Études environnementales et sociales

De 2008 à 2023, Rio Tinto Simfer a progressivement mis en place un programme évolutif d'études environnementales et sociales. Il s'agissait entre autres : (1) des études de référence de grande envergure pour collecter des données sur les conditions physiques, biologiques, sociales et culturelles dans la zone d'influence du Projet ; (2) des contributions pour implanter les installations et concevoir les modules du Projet ; et (3) d'un vaste programme de mobilisation des parties prenantes avec le gouvernement et les communautés locales concernées. Des études préliminaires approfondies



Chaîne de Simandou, vue du sud de Ouéléba vers le Pic de Fon

ont été menées de 2008 à 2011 en appui au processus d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social réalisé dans le cadre du Projet en 2012 (section 1.5). S'en est suivi après cette période, une certaine forme de supervision complétée en 2022 et 2023 par une mise à jour significative des résultats des études préliminaires qui avaient été entreprises pour les travaux relatifs à la mine et à l'embranchement ferroviaire.

Bon nombre de ces études se poursuivront dans le cadre des processus de surveillance et d'évaluation en cours. Elles permettront également de définir les étapes à venir du Projet, notamment la phase d'ingénierie détaillée, la planification de la construction et de l'exploitation, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'atténuation des incidences environnementales et sociales.

1.5 À propos de ce Document

La réalisation de grands projets de développement nécessite que des études approfondies soient menées afin d'évaluer les risques et les impacts potentiels de ces projets sur le milieu physique, biologique, culturel, social et socio-économique environnant. Conformément à l'arrêté n° 2023/1595 du gouvernement guinéen et aux Principes de l'Équateur IV (Association des Principes de l'Équateur, 2020), le Projet est classé dans la catégorie A nécessitant une Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) détaillée. Une fois publiée, l'EIES fera l'objet d'un examen détaillé de la part de l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), organisme de réglementation guinéen responsable de l'approbation des études EIES pour les projets en Guinée.

Préparée en 2023 et finalisée en 2024, la présente mise à jour de l'EIES est axée sur la mine de Ouéléba et sur l'embranchement ferroviaire qui la relie à la ligne de chemin de fer principale. Rio Tinto Simfer vise à produire 60 Mtpa de minerai de fer

à partir du gisement de Ouéléba, en fonction de la capacité de l'embranchement ferroviaire, pour une durée d'exploitation de 26 ans, telle que décrite dans les Conventions du Projet.

La présente EIES se fonde sur la précédente étude d'impact environnemental et social publiée en 2012 et approuvée par la République de Guinée en 2013, et en constitue une mise à jour. Cette évaluation antérieure envisageait le développement simultané des gisements d'Ouéléba et du Pic de Fon. Bien que l'on prévoie le développement à venir du gisement de Pic de Fon, les ressources minérales et les réserves sont encore en cours de définition, et un plan d'exploitation minière de Pic de Fon n'a encore été élaboré. Une fois que le plan d'exploitation sera suffisamment élaboré¹, la mine de Pic de Fon fera l'objet d'une étude supplémentaire. Les composantes relatives aux chemins de fer transguinéens et aux ports qui facilitent l'exportation du minerai ont fait l'objet de deux études d'impact environnemental et social distinctes² (Artelia, 2022 ; KALAO International SAS, 2022), pour lesquelles la République de Guinée a délivré des certificats de conformité environnementale (CCE).

L'EIES de la mine et de l'embranchement ferroviaire de 2024 est présentée en deux volumes :

- **Volume 1** : Étude d'impact environnemental et social (EIES)
- **Volume 2** : Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

¹ Néanmoins, l'évaluation actuelle a pris en compte une possible empreinte écologique à venir au niveau du Pic de Fon, pour des zones sélectionnées dans lesquelles il était important de compenser les impacts cumulés de l'exploitation des deux gisements.

² Ces deux évaluations d'impact environnemental et social remplacent celles réalisées en 2012 par Rio Tinto Simfer.

Le présent document fournit un résumé non technique du volume 1. Il propose ainsi une vue d'ensemble et un résumé des résultats des EIES, en mettant l'accent sur les principaux impacts environnementaux et sociaux découlant de la construction, de l'exploitation et de la fermeture du Projet Rio Tinto Simfer, ainsi que sur les mesures d'atténuation nécessaires à la gestion de ces impacts.

Le présent résumé non technique de l'EIES est structuré comme suit :

- **Le chapitre 1** donne une vue d'ensemble du Projet
- **Le chapitre 2** donne un aperçu du contexte juridique et administratif du Projet
- **Le chapitre 3** décrit le Projet et les alternatives envisagées
- **Le chapitre 4** présente le programme de participation des parties prenantes utilisé lors des EIES.
- **Le chapitre 5** résume les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation proposées.
- **Le chapitre 6** décrit l'approche adoptée pour la fermeture des mines
- **Le chapitre 7** décrit la conversion de l'EIES en un cadre de gestion environnementale et sociale.
- **Le chapitre 8** décrit les prochaines étapes du processus d'EIES

1.6 Équipe de l'EIES

Knight Piésold



Knight Piésold est un cabinet de conseil international détenu par ses employés, qui fournit des services spécialisés dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, des ressources en eau et des infrastructures. Composée d'ingénieurs, de spécialistes de l'environnement, de géoscientifiques et de technologues, le cabinet focalise toutes ses compétences afin de créer de la valeur pour ses clients à chaque étape d'un projet.

Fondé en 1921, le cabinet KP dispose d'une équipe de 1 200 personnes réparties dans 28 bureaux à travers 16 pays. Son équipe intégrée au niveau mondial, ainsi que son expertise sectorielle et sa compréhension régionale, lui permettent d'aider ses clients à identifier et à atténuer les risques, et à relever les défis pour une réussite à long terme. Le cabinet canadien de KP a dirigé cette évaluation, avec la participation du personnel des cabinets du Ghana, de la Zambie, de l'Afrique du Sud et du Pérou. Le cabinet KP est un consultant d'EIES accrédité en Guinée en vertu du décret 2022/1647 (Décision AGEE D/2024/00021/MEDD/CAB/AGEE, datée du 22 mars 2024).

AMERI SARL



AMERI est un cabinet guinéen de conseil en environnement qui opère depuis 2008 (RCCM/GC-KAL/036/2011 ; FNI : 641916655, NUMÉRO TVA : 2V ; CNSS : 8204093650400/2014). Le cabinet est un consultant d'EIES accrédité en Guinée en vertu du décret 2022/1647 (Décision AGEE D/2024/00027/MEDD/CAB/AGEE, datée du 22 mars 2024).

Les principaux domaines d'expertise de l'entreprise comprennent les ESIA, les audits environnementaux, les études de population et de migration, les études socio-économiques et de santé de base, l'évaluation des risques, le patrimoine culturel et les communautés. Le cabinet a une longue expérience en matière de conseil à destination des secteurs public et privé en Guinée. AMERI participe au projet Simandou depuis le début de son exploitation en 2008 et a également travaillé pour d'autres intérêts miniers majeurs en Guinée, notamment la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), Guinea Alumina Corporation (GAC) et BHP Billiton, ainsi que pour plusieurs cabinets internationaux de conseil en EIES.

Équipe d'EIES élargie

L'équipe PK-AMERI a reçu l'appui d'une équipe élargie de praticiens de l'EIES et de spécialistes de différentes disciplines appartenant à de nombreux bureaux d'études internationaux et guinéens :

- Creativa Consultants – Migration induite par le Projet
- Enviro-Africa – Recensement hydrologique
- ERM – Facteurs socio-économiques et réinstallation
- Insuco – Patrimoine culturel et réinstallation
- Muller Acoustic Consulting Pty Ltd. – Bruit et vibrations
- Sylvatrop Consulting – biodiversité et services écosystémiques
- SRK Consulting (UK) Ltd. – Géochimie et environnement hydrologique
- Shape Consulting – Santé communautaire
- Triple R Alliance – Droits de l'Homme

2 Cadre législatif et administratif du Projet

Les noms des ministres mentionnés dans le document sont à jour au moment de la production de l'ESIA, mais peuvent changer en fonction des nominations ministérielles prévues.

2.1 Cadre réglementaire de la Guinée

Le cadre réglementaire qui régit la conduite des Evaluations d'Impact Environnemental et Social (EIES) en Guinée est défini par la Procédure Administrative d'Evaluation Environnementale de 2023 (arrêté n°A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG). Les autres textes législatifs guinéens importants en matière d'environnement sont, entre autres :

- Décret présidentiel 200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant régime juridique des installations classées ;
- Code de l'environnement 2019 (Loi n° L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019);
- Code de l'eau de 1994 (Loi n° L/94/005/CTRN du 14 février 1994) et Arrêté A/2013/173/MEE/CAB/SGG du 12 février 2013, portant modalités d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et des ouvrages de desserte en milieu rural et semi-urbain ;
- La loi L/2011/006/CNT du 09 septembre 2011 modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 08 avril 2013 Portant modification de certaines dispositions du Code minier de la République de Guinée ;
- La loi L/2017/060/an du 12 décembre 2017, portant code forestier de la République de Guinée ;
- Code foncier et domanial (L/99/013/AN du 30 mars 1992) ;
- Code de l'urbanisme (L/98 n° 017/98 du 13 juillet 1998) ;
- La législation sur la biodiversité, incluant :
 - » Loi 2018 portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse. (Loi ordinaire, n° 2018/0049/AN du 20 juin 2018)

- » Arrêté A/2019/5663/MEEF/CAB portant création, attributions et organisation de la coordination nationale des postes de contrôle des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques
- » Arrêté conjoint A/2020/1590/MEEF/MPAEM/SGG et Arrêté A/2020/1591/MEEF/CAB/SGG portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée

Ces documents sont mentionnés le cas échéant tout au long de l'EIES.

En vertu du code de l'environnement, l'EIES sera soumise au ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), qui se chargera de délivrer un/des certificat(s) de conformité environnementale (CCE) pour le Projet de mine et d'embranchement ferroviaire de Simandou. L'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE), un organisme du MEDD, mettra en place une enquête publique ou un forum sous sa direction, au cours duquel le public pourra s'exprimer sur le Projet et sur l'EIES. Au cours de cette enquête publique ou de ce forum, un comité technique d'analyse environnementale (CTAE), en collaboration avec des représentants d'autres autorités nationales et régionales intéressées par le Projet, invitera les promoteurs (Rio Tinto Simfer) à répondre aux questions qui auront été posées par le public. Ensuite, le CTAE formulera une recommandation sur l'acceptabilité des résultats de l'EIE au ministre de l'Environnement et du Développement durable, qui prendra alors une décision concernant l'octroi ou non d'un CCE.

Depuis l'approbation de l'EIES de 2012, la législation nationale, les directives internationales et les meilleures pratiques de gestion ont changé et les Conventions du Projet ont été modifiées. C'est pourquoi, lors de la réactivation du Projet, de nouveaux Termes de référence (TdR) de l'EIES ont été élaborés et soumis à l'AGEE en mars 2022. Les TdR ont été évalués et approuvés par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable en juin 2023. La nouvelle EIES a été élaborée sur la base de ces termes de référence approuvés.

2.2 Normes du Projet

Rio Tinto Simfer s'est engagée à conduire ses activités dans le respect de la législation et des exigences réglementaires guinéennes, ainsi que des normes internationales et des meilleures pratiques en matière de préservation de l'environnement et de la santé et de la sécurité humaines.

La Convention de Base Amendée et Consolidée et un accord de 2014³ signé entre Simfer Rio Tinto Mining and Exploration Limited et la République de Guinée, gouvernent les conditions de conception et de mise en œuvre du Projet minier, y compris les Normes du Projet à appliquer. Les normes du Projet font référence aux meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance d'entreprise, d'éthique des affaires, de développement durable et de transparence, ainsi qu'à toutes les lois et législations internationales en vigueur dans ces domaines. Les Normes du Projet sont les suivantes :

- Les politiques et normes de Rio Tinto en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de sûreté et de communauté (SSEC)
- Principes de l'Équateur IV (Association des principes de l'Équateur, 2020)
- Normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale (SFI, 2012)
- Principes volontaires sur la sécurité et les Droits de l'Homme (2021)
- Initiative de partenariat contre la corruption du Forum économique mondial (PACI ; WEF, 2021)
- Principes de Transparency International relatifs à la lutte contre la corruption (Transparency International, 2013)

3 Convention BOT (Build-Operate-Transfer) de Simandou a également été signée en 2014 et est un accord entre l'Etat, diverses entités du groupe Rio Tinto (dont Simfer S.A.) et diverses autres parties, en vue de la construction, la détention et l'exploitation des infrastructures ferroviaires et portuaires nécessaires à l'évacuation du minerai de fer du Projet. La Convention BOT, définissent clairement les rôles respectifs de Rio Tinto et de WCS dans le co-développement du Projet Simandou s'agissant notamment des infrastructures qu'ils auront respectivement la charge de construire, en vue de leur transmission à CTG. C'est dans ce cadre que Simfer Infraco Guinée S.A. a été spécifiquement créée.

- Norme de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) (ITIE, 2023)
- Principes et orientations exigés par les membres du Conseil international des mines et métaux (CIMM), dont Rio Tinto est l'un des membres fondateurs (ICMM, 2019 a, b, c ; 2020 ; 2021a, b, c)

Il s'agit là d'accords internationaux volontaires auxquels Rio Tinto a déjà souscrit.

Les politiques et normes SEEC de Rio Tinto sont décrites plus en détail ci-dessous.

2.3 Les politiques et normes SEEC de Rio Tinto

Rio Tinto s'engage à atteindre l'excellence en matière de performances des services environnementaux et sociaux. Il exerce ses activités conformément à des politiques d'entreprise strictes en matière de responsabilité environnementale et sociale, de gouvernance d'entreprise et de développement durable, établies dans le cadre de son code international de conduite des affaires, intitulé « The Way We Work ». Ce cadre définit l'engagement permanent de Rio Tinto à exercer ses activités avec intégrité. Ce code exige de l'entreprise qu'elle adhère à des normes rigoureuses de gouvernance d'entreprise et qu'elle contribue au développement durable. C'est également un cadre qui intègre une série de déclarations politiques accessibles au public, portant sur le développement durable, l'environnement, les communautés, les droits de l'homme et la santé. Ces politiques peuvent être consultées sur le site web de Rio Tinto.

Ensemble, ces normes nationales, internationales et d'entreprise constituent une série d'exigences sur la base desquelles le Projet de mine et d'embranchement ferroviaire de Simandou de Rio Tinto sera conçu et exploité. Ces politiques sont mises en place pour protéger l'environnement et la société des effets négatifs liés au Projet et pour optimiser ses avantages tout au long de sa conception, de sa construction, de son exploitation et de sa fermeture.

3 Le Projet

3.1 Vue d'ensemble sur le Projet de Mine et d'Embranchement Ferroviaire

Les ressources minières sont constituées de 2,1 milliards de tonnes de minerai de fer à haute teneur contenu dans la mine de Ouéléba, avec un potentiel de développement supplémentaire au sud, à environ 5 km au sud du Pic de Fon. Les ressources minérales du gisement du Pic de Fon restent à définir. Chaque gisement a une longueur d'environ 6 à 8 km, une largeur de 1 à 1,5 km et s'étend à environ 500 m sous la surface. Le gisement de Ouéléba est le plus important en termes de superficie.

Le minerai du gisement de Ouéléba sera extrait dans une mine à ciel ouvert obtenue par forage et dynamitage de la roche ; il sera ensuite chargé dans des camions de transport et acheminé vers des concasseurs primaires et secondaires. La fosse se transformera progressivement au cours de la durée d'exploitation de la mine, avec des phases de travaux couvrant l'ensemble de la zone de la mine. La fosse se formera à mesure de l'exploitation de « bancs » (plates-formes sur le côté de la fosse) jusqu'à ce que la base du gisement soit atteinte. Le gisement de Ouéléba est un aquifère important. Au fur et à mesure que la fosse sera creusée, elle sera également asséchée à l'aide de puits à cet effet et par pompage à partir de puisards qui y sont installés afin de maintenir la zone de travail au sec.

Une fois concassé, le minerai sera transporté vers le bas de la montagne, via un système de transport, jusqu'à une zone de stockage située à la desserte de l'embranchement ferroviaire, au pied du versant est de la crête. À partir de la zone de stockage, le minerai sera transféré sur des wagons situés à la desserte de l'embranchement ferroviaire pour être transporté ensuite vers la côte par le tronçon ferroviaire de Rio Tinto Simfer directement relié au chemin de fer trans-guinéen. Le chemin de fer trans-guinéen relie la mine à un port situé dans la préfecture de Forécariah, sur la côte guinéenne.

L'extraction du minerai commercialisable génère des stériles et du minerai à faible teneur. Les stériles et le minerai à faible teneur seront transportés par camion depuis la mine aux installations de stockage des stériles minières construites à cet effet et situées à la périphérie de la mine. Les minerais à faible teneur quant à eux seront conservés dans des zones séparées en vue d'une éventuelle utilisation future si les conditions du marché les rendent viables d'un point de vue commercial à une date ultérieure. Une fois qu'il y aura suffisamment d'espace dans les fosses, les déchets minéraux seront remblayés dans les vides, ce qui réduira le volume de stériles à évacuer hors des fosses.

3.2 Infrastructures permanentes

La mine est située à l'intérieur d'un périmètre avec l'emprise du projet d'une superficie de 104,6 km² (10 460 ha), incluant des zones de sûreté et de sécurité à proximité des chantiers. Dans cette zone, une superficie totale d'environ 1 860 ha sera occupée par les zones minières et les installations suivantes :

- Mines à ciel ouvert
- Installation de stockage des stériles
- Dépôt de minerai brute
- Chemins de transport et autres voies d'accès
- Concasseurs primaires et secondaires
- Convoyeur
- Zone de stockage
- Sites de chargement des trains
- Site de fabrication d'explosifs
- Atelier d'entretien des camions



Une zone de stockage typique

Les infrastructures hors exploitation nécessaires à la réalisation des activités minières sont les suivantes :

- Camp d'hébergement pour travailleurs
- Bâtiments administratifs
- Infrastructure d'approvisionnement et de distribution d'énergie
- Dépôt de stockage de carburants en vrac
- Infrastructures de gestion des déchets comprenant une décharge, un incinérateur et des centres de tri des déchets
- Infrastructures médicales
- Héliport temporaire

L'embranchement ferroviaire comprend :

- Environ 70 km de voies
- Tunnel de 908 m de long
- 5 grands ponts et autres traversées des points d'eau
- Passages à niveau et passages réservés aux animaux sauvages
- Boucle ferroviaire et le terminal ferroviaire de la mine (site de traitement des marchandises et des dépôts de stockage de carburants en vrac)

Il s'agira d'une voie unique avec une charge par essieu de 25 tonnes, conçue pour une durée de vie d'environ 50 ans.

3.3 Les travaux de construction

La construction de la mine devrait s'étendre sur environ 30 mois est précédée par les travaux initiaux, qui comprennent la construction de routes d'accès et de camps, d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de dépôt de stockage de carburant, de carrières, ainsi que l'amélioration de la piste d'atterrissage existante de Beyla et de la route d'accès à la piste d'atterrissage. L'embranchement ferroviaire de Rio Tinto Simfer



et le développement de routes logistiques pour la livraison à la mine des fournitures destinées à la construction seront également des composants essentiels pour la construction.

D'autres infrastructures temporaires pour accompagner les travaux de construction sont nécessaires, notamment :

- Une route de construction adjacente à l'embranchement ferroviaire
- Camps de construction dans la mine et le long de l'embranchement ferroviaire
- Dépôts et ateliers de fabrication de béton
- Carrières et bancs d'emprunt
- Infrastructure de stockage de carburants
- Infrastructure de stockage des explosifs

Les structures inutiles après la phase de construction seront enlevées et les zones de travaux seront nettoyées et remises en état. Après la construction, et dans la mesure du possible, la zone sera soit rendue à la végétation naturelle (par exemple, à la forêt), soit mise à la disposition de la communauté locale pour une utilisation en toute sécurité.

3.4 Possibilité d'extension de la durée de vie de la mine

Les ressources minérales actuellement délimitées dans le gisement de Ouéléba sont destinées à soutenir l'exploitation sur environ 26 ans. Toutefois, d'autres travaux d'exploration sont également prévus au cours des cinq prochaines années afin d'identifier d'autres potentielles zones de minéralisation qui pourraient être exploitées à l'avenir, y compris le gisement du Pic de Fon.

3.5 Fermeture de la mine

À la fin de l'exploitation du minerai commercialisable, la mine sera fermée et le terrain sera remis en état. Un plan conceptuel de fermeture de la mine a été élaboré, prenant en compte les options de fermeture du site qui permettront de restaurer le terrain en vue de sa meilleure utilisation future. La planification de la fermeture est un processus itératif, et les études techniques en cours ainsi que la participation des parties prenantes locales permettront d'affiner les principes actuels de fermeture, conformément à la norme de fermeture des mines de Rio Tinto.

3.6 Étude des alternatives

Les alternatives de fermeture réalisables ont été examinées en tant qu'élément clé de l'EIES, afin d'évaluer les moyens permettant d'atteindre les objectifs du Projet tout en minimisant ses impacts sur l'environnement et la société. Ces alternatives réalisables ont été évaluées sur la base de leur faisabilité technique, de leur rentabilité, de leur acceptabilité sur le plan de l'environnement social.

Les principales alternatives ont été envisagées dans les domaines suivants :

- **Production minière :** Bien que l'EIES de 2012 ait envisagé une exploitation simultanée pour les gisements de Ouéléba et du Pic de Fon, le plan préféré actuel consiste à exploiter le gisement de Ouéléba dans un premier temps, tandis que les ressources minérales continuent d'être définies dans le gisement du Pic de Fon. Un taux de production ambitieux de 60 millions de tonnes par an a été défini en tenant compte des contraintes de circulation sur le chemin de fer trans-guinéen et dans le port de Morebaya.
- **Séquence d'exploitation minière de Ouéléba :** L'emplacement et la direction de l'exploitation du gisement de Ouéléba ont été examinés et il en ressort que le gisement serait exploité du nord au sud afin de retarder les perturbations subies par les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest qui vivent sur le côté ouest de la crête de Simandou.
- **Possibilités de décarbonisation :** Des solutions pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre ont été identifiées et restent à l'étude, alors que Rio Tinto prévoit d'atteindre son objectif déclaré de zéro émission nette d'ici 2050.
- **Mise en place de l'infrastructure minière :** Les infrastructures pourraient être implantées à l'est ou à l'ouest de la crête de Simandou ; la proposition de l'est a été retenue principalement sur la base de considérations sociales et environnementales, notamment pour éviter les impacts directs sur le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest.



Exemple typique de convoyeur

- **Routes de transport pour les équipements mobiles lourds :** Un accès rapide au sommet de la crête de Ouéléba est crucial pour la construction de la mine, et il existe peu d'alternatives réalisables en raison du terrain escarpé, des risques associés à la stabilité des pentes et de la présence d'une importante biodiversité au sein de la forêt de Boyboyba.

Plusieurs autres solutions de moindre importance ont également été envisagées, notamment :

- Stratégie de gestion des stériles potentiellement acides
- Possibilités de raccordement des embranchements ferroviaires
- Options d'itinéraires pour l'approvisionnement en logistique
- Emplacement du camp d'hébergement
- Système de transport
- Options de fermeture de la mine

4 Implication des parties prenantes

Au moment de réaliser les études d'impact environnemental et social, il est d'usage que les promoteurs identifient les parties prenantes concernées et s'engagent auprès d'elles par le biais d'une consultation proactive et opportune et de la divulgation d'informations sur le Projet et ses impacts. Les parties prenantes englobent les organismes réglementaires et administratifs compétents, les communautés concernées par le Projet et d'autres parties intéressées telles que les entreprises, les associations et les coopératives locales, les organisations non gouvernementales (ONG) guinéennes et internationales et d'autres groupes d'intérêt.

4.1 Outils d'implication des parties prenantes

Un plan d'implication des parties prenantes pour le Projet Simandou de Rio Tinto Simfer a été élaboré et mis en œuvre pour la première fois en 2011, avant l'achèvement de l'évaluation d'impact de 2012, et a été récemment mis à jour pour se conformer à l'EIES relative au Projet de mine et d'embranchement ferroviaire (inclus dans le volume 2 de l'EIES). Ce plan d'implication des parties prenantes définit l'approche suivie par le Projet pour mettre en œuvre un programme d'implication solide, ouvert et transparent avec différents groupes de parties prenantes, conformément à la réglementation

guinéenne, aux normes de performance de la SFI, à d'autres normes internationales pertinentes et aux exigences de Rio Tinto. En outre, il s'est appuyé et aligné sur les pratiques et systèmes public de consultation et de divulgation d'informations qui ont été jusqu'à présent mis en œuvre dans la planification du Projet.

Un mécanisme des griefs (volume 2) a également été élaboré et mis en œuvre en même temps que le PIPP. Il a été mis en place pour recevoir et faciliter la résolution des plaintes et des griefs concernant les performances environnementales et sociales du Projet.

Depuis 2011, Rio Tinto Simfer enregistre ses activités d'implication des parties prenantes dans un logiciel et une base de données en ligne. Il s'agit d'une liste de toutes les parties prenantes et d'une entrée pour chaque événement impliquant une partie prenante, y compris les documents de présentation et les notes de réunion. Le registre des plaintes de Rio Tinto Simfer est également enregistré dans le même logiciel.

4.2 Consultation de la communauté de 2020 à 2022

Les consultations des parties prenantes au sujet du Projet se sont poursuivies depuis 2011 pendant

Tableau 1 Nombre d'événements d'implication des parties prenantes par type de 2020 à 2022

Type d'événement	Nombre d'événements			
	2020	2021	2022	Total
Cérémonie	1	0	5	6
Forum communautaire	27	5	58	90
Consultation	2	1	127	130
Réunion	0	0	62	62
Négociation	0	0	4	4
Téléphone	0	0	46	46
Autre	0	0	2	2

Tableau 2 Nombre d'interactions communautaires au cours des études environnementales et sociales préliminaires de 2020 à 2022

Type d'interaction communautaire	Type d'interaction communautaire
Étude sociale préliminaire	14
Plan de gestion de la Forêt Classée du Pic de Fon	17
Services écosystémiques	11
Acquisition des terres	27
Santé communautaire	10
Patrimoine culturel	27
Forum communautaire	26

les périodes de mise en sommeil du Projet et ont repris en 2020, lorsque Rio Tinto Simfer a repris le travail de conception. Entre 2020 et 2022, les consultations communautaires étaient de nature générale et visaient à informer les communautés de la reprise du Projet, notamment en partageant les progrès réalisés dans les études environnementales et sociales préliminaires ainsi que dans les études d'ingénierie.

Le tableau 1 présente un résumé du nombre de consultations de différents types qui ont été organisées au cours de cette période. Le tableau 2 résume le nombre de consultations organisées dans chaque communauté.

De nombreuses interactions avec les communautés locales ont eu lieu dans le cadre des études environnementales et sociales préliminaires menés en 2021 et 2022, comme le montre le tableau 2

Le compte rendu de ces interactions est présenté dans les rapports d'étude préliminaire figurant dans les annexes du volume 1 disponible sur <https://riotintoguinee.com>.

4.3 Forum communautaire de l'EIES 2023

Dans le cadre du Projet, deux forums communautaires ont été organisés en 2023 afin d'impliquer les communautés locales dans les lieux suivants :

- Beyla
- Nionsomridorou
- Kouankan
- Kérouané

Ces forums ont eu lieu entre le 28 février et le 4 mars (les forums communautaires de mars 2023) et entre le 4 et le 7 mai 2023 (les forums communautaires de mai 2023). Les participants des communautés susmentionnées et des communautés environnantes ont été invités et se composaient de dirigeants locaux, de chefs de village, de chefs traditionnels, de préfets, d'anciens, de femmes et de jeunes. Les réunions ont été organisées et accueillies par l'équipe PSC de Rio Tinto Simfer à laquelle se sont joints des spécialistes de l'EIES de Rio Tinto, avec le soutien de l'équipe de consultants de l'EIES. La liste des communautés participantes est présentée à la figure 4.

Lors des forums communautaires de mars 2023, les participants ont été invités à donner leur avis sur les impacts potentiels du Projet ainsi que sur les mesures d'atténuation respectives qui peuvent y être associées (solutions). Lors des forums communautaires de mai 2023, auxquels participait également AGEE, Rio Tinto Simfer a présenté la manière dont elle avait pris en compte les observations des communautés concernées sur les impacts potentiels du Projet et les mesures d'atténuation qu'elles recommandaient.



Rio Tinto Simfer a présenté le Projet aux participants du forum communautaire de Beyla le 28 février 2023.

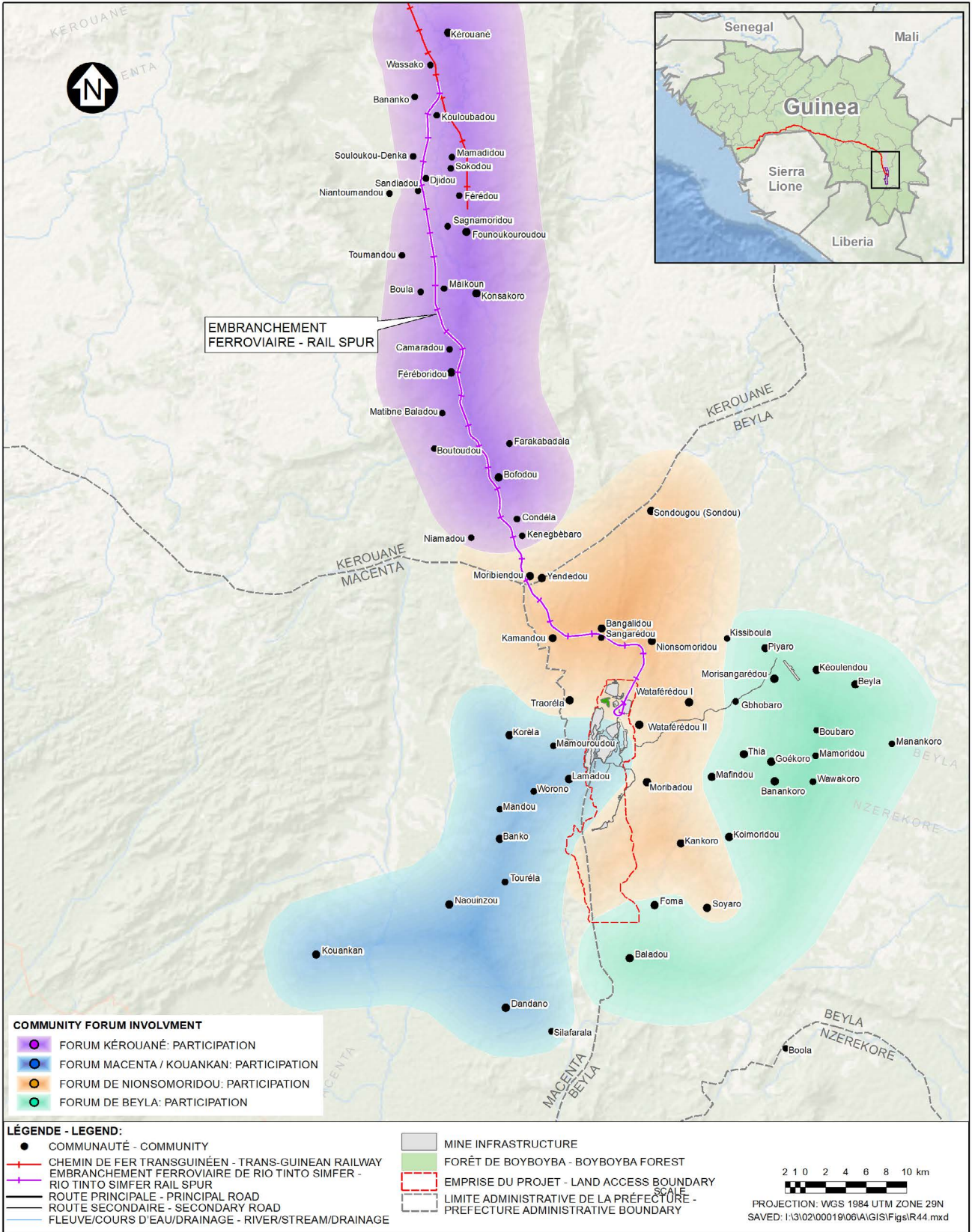


Figure 4 Implication de la communauté dans les forums communautaires de l'EIES 2023

Le tableau 3 présente un bilan des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés par les forums communautaires. Les sujets les plus fréquents étaient la perte de terres arables, la

pollution de l'eau et de l'air, la perte de biodiversité et de forêts, la perte de respect des coutumes, de la culture et de la religion, et l'augmentation des maladies.

Tableau 3 Impacts environnementaux et sociaux identifiés par les groupes de discussion lors des forums communautaires 2023

Thème	Impact	Fréquence globale
	Sous-thème	
Effondrement des terrains	Perte des terres arables	11
	Disparition des villages/maisons	6
	Destruction des plantations	9
	Disparition des forêts classées/ biodiversité	9
Pollution	Pollution de l'air causée par les poussières et les fumées	9
	Le bruit du train perturbant les personnes et les animaux	4
	Pollution de l'eau (rivières et nappes phréatiques)	11
	Augmentation du rythme du réchauffement de la planète	4
Infrastructure	Construction des passages à niveau, perte des routes	3
	Vibrations des trains entraînant des fissures sur les bâtiments	3
Impacts culturels/sociaux	Hygiène humaine (propagation des maladies)	8
	Déplacement des villages/foyers	4
	Perte de la culture, des pratiques et de la religion	8
	Intensification des conflits et de l'insécurité	3
	Migration interne	3
	Augmentation du coût de la vie/pauvreté	5
	Accroissement des taux de chômage	5
Exploitation minière artisanale	1	

Le tableau 4 présente le bilan des mesures d'atténuation proposées par rapport aux sujets

les plus fréquemment abordés par les forums communautaires.

Tableau 4 Mesures d'atténuation / solutions identifiées par les groupes de discussion lors des forums communautaires 2023

Mesures d'atténuation		Fréquence globale
Thème	Sous-thème	
Effondrement des terrains	Construction de nouveaux logements pour les personnes déplacées	4
	Création de comités de gestion des forêts, des terres agricoles et de l'approvisionnement en eau	10
	Gestion et supervision des forêts classées	6
	Reboisement à fins de compensation	8
Pollution	Gestion des poussières et de la qualité de l'air	4
	Mise en place de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments	3
	Mise en œuvre des procédures de traitement des substances chimiques	3
	Entretien des véhicules et des équipements	2
Infrastructure	Nivèlement des passages à niveau et création/entretien des routes	6
	Forage de nouveaux puits pour l'approvisionnement en eau potable	9
	Électrification des communautés	3
	Études et travaux de réparation de la communauté avant la construction	1
	Atténuation des nuisances sonores des trains	2
Impacts culturels/sociaux	Sensibilisation aux MST/VIH/SIDA et autres maladies transmissibles	7
	Sensibilisation au respect de coutumes/cultures/religions	10
	Programmes appropriés de soins de santé, d'hygiène, d'assainissement et de gestion des déchets.	9
	Formation à la gestion de la migration interne	2
	Possibilités de création d'emplois (y compris pour les femmes)	9
	Amélioration la sécurité de la communauté	4
	Promotion de l'éducation des jeunes et des femmes	6

Les observations formulées lors des forums communautaires ont été prises en compte au cours du processus d'élaboration de l'évaluation des impacts et sont mentionnées dans le rapport. Les principales préoccupations soulevées par les communautés touchées sont les suivantes :

- Perspectives d'emploi et de développement économique
- Besoins en infrastructures dans la région
- Impacts de la migration interne
- Perte des liens communautaires à l'intérieur des localités et entre elles
- Protection des forêts et des espèces particulières telles que les chimpanzés
- Poussière et nuisance
- Effets sur le bétail
- Réinstallation et indemnisation pour la perte des habitations et des terres
- Demandes de parrainage et de donations
- Attitudes de Rio Tinto Simfer et de ses sous-traitants
- Développement de la communauté : les populations souhaitent obtenir plus de soutien et d'autres ont constaté une inégalité de traitement entre les villages
- Arrêt du Projet

Une fois le rapport d'EIES soumis au gouvernement guinéen, Rio Tinto Simfer organisera une troisième série de consultations publiques, au cours

desquelles le rapport d'EIES sera largement diffusé pour recueillir les observations du public et ses conclusions seront communiquées aux communautés concernées. Tous les avis reçus au cours de cette autre série de consultations sur le Projet, ses impacts et les mesures d'atténuation proposées, seront pris en compte lors de l'élaboration de document final, de la planification de la construction, de l'exploitation, ainsi que lors de la finalisation et de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale. Rio Tinto Simfer participera également aux consultations des parties prenantes menées par l'AGEE dans le cadre de son examen du rapport d'EIES réalisé sur le Projet.



Présentation des résultats par un représentant du groupe de discussion à Beyla (28 février 2023)



Participants au forum communautaire de Nionsomridorou (1er mars 2023)

5 Résumé des impacts environnementaux et sociaux abordés dans l'EIES

5.1 Vue d'ensemble

Le Projet de Rio Tinto Simfer fera partie de l'une des plus vastes mines de fer d'Afrique, et aura une empreinte écologique physique importante dans un environnement caractérisé par un certain nombre de sensibilités environnementales et sociales. Le rapport de l'EIES traite des impacts du Projet sur l'environnement et les communautés locales et est subdivisé en chapitres distincts, chacun traitant d'un sujet particulier.

Chaque chapitre aborde les sujets suivants :

- **Conditions de référence** : La situation existante en lien avec le sujet ou l'objet d'intérêt (par exemple, la qualité de l'air, la biodiversité, les conditions sociales, etc.) qui est utilisée comme point de référence pour évaluer les impacts du Projet.
- **Méthodes d'évaluation** : Définition de la zone d'étude, des réglementations et normes applicables, de la sensibilité des récepteurs qui réaliseront les impacts, et des critères d'évaluation de l'ampleur et de l'importance des impacts.
- **Mesures d'atténuation** : Mesures que Rio Tinto Simfer propose de prendre pour éviter et minimiser les impacts négatifs et pour la réhabilitation ou la compensation lorsque les impacts sont inévitables, ou pour optimiser les avantages du Projet grâce à la manière dont il est conçu, construit et exploité. Il s'agit d'engagements repris dans le plan de gestion environnementale et sociale qui sera mis en œuvre dans le cadre du Projet.
- **Étude d'impact** : Une fois que les mesures d'atténuation identifiées ont été appliquées, l'on procède à une estimation de l'importance des impacts. Ces impacts sont désignés sous le nom « impacts résiduels » et leur importance est évaluée comme négligeable, mineure, modérée ou majeure, selon les critères décrits plus haut dans le chapitre.

- **Suivi** : Les éventuelles suites à donner à l'évaluation sont identifiées, y compris les éventuelles études complémentaires, la mise en œuvre de plans de gestion et de programmes de surveillance et, le cas échéant, les plans de compensation des impacts d'importance majeure.

Les principaux sujets abordés dans l'EIES sont :

- **Biodiversité et ressources naturelles** : y compris la végétation, les mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles, et la vie aquatique, ainsi que la géologie et les sols.
- **Environnement atmosphérique** : la qualité de l'air, les nuisances sonores et les vibrations, le climat local, le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.
- **Environnement de l'eau** : qualité et quantité des eaux de surface et des nappes phréatiques.
- **Environnement social et culturel** : le patrimoine culturel, le paysage et les caractéristiques visuelles, les aspects socio-économiques, l'utilisation et la détention des terres, les conditions de travail, les migrations induites par le Projet, la santé et la sécurité de la communauté, les services écosystémiques et les droits de l'homme.

Chaque chapitre traite de l'interaction entre le Projet et la communauté locale, en mettant l'accent sur le contrôle des effets associés à la migration interne. Ces chapitres examinent également les questions liées au rôle que jouent les écosystèmes dans la fourniture de services importants pour l'homme (nourriture, eau, logement, valeur culturelle, etc.) et la protection des droits de l'homme. Les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et la Guinée dans son ensemble ont été identifiés. L'EIES explique comment Rio Tinto Simfer s'efforcera d'optimiser ces avantages tout en atténuant les impacts négatifs.

Ces évaluations d'impact sont résumées ci-dessous.

5.2 Biodiversité et ressources naturelles

5.2.1 Gestion de la biodiversité

La biodiversité a été identifiée comme l'une des sensibilités environnementales les plus importantes nécessitant une gestion active dans le cadre du Projet de mine et d'embranchement ferroviaire de Simandou. Les activités minières proposées se dérouleront dans une zone désignée depuis 1953 comme la forêt classée du Pic de Fon, couvrant 252 km² de l'extrémité nord de la crête de Ouéléba à l'extrémité sud de la chaîne de Simandou. Cette zone de grande valeur en termes de biodiversité est de plus en plus menacée par les pressions humaines telles que les incendies, l'empiètement agricole, le pâturage du bétail, l'exploitation minière artisanale et la chasse à la viande de brousse. Avec l'adoption officielle du plan d'aménagement de la forêt classée du Pic de Fon en 2010, un zonage de la zone a été formalisé et des règles de gestion ont été établies grâce à une approche collective réunissant le gouvernement guinéen, les communautés locales, les organisations de défense de la biodiversité et Rio Tinto Simfer. La forêt classée du Pic de Fon est désormais divisée en une zone minière (où les gisements seront exploités et les infrastructures installées), une zone intégralement protégée (à protéger des activités humaines) et une zone de production (où la communauté peut entreprendre des activités limitées d'utilisation des ressources naturelles).

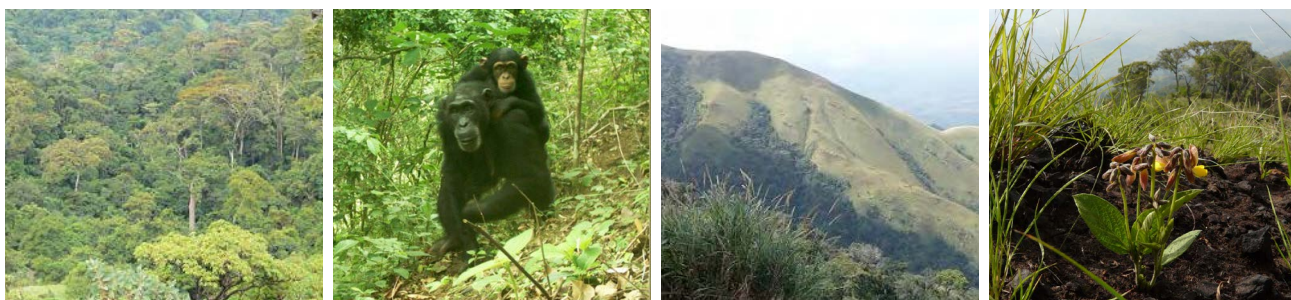
Des études détaillées sur la biodiversité de la zone minière ont été menées depuis 2006. Au départ, les études se sont principalement concentrées sur la zone de la forêt classée et ses environs immédiats. Plus récemment, elles ont été étendues à d'autres

zones, afin de mieux comprendre la valeur de la biodiversité au niveau régional et d'élaborer une stratégie de compensation de la biodiversité. Il s'agit d'une stratégie visant à compenser tout impact résiduel négatif sur des habitats de grande valeur en améliorant des habitats similaires ailleurs.

Les études commandées par Rio Tinto Simfer ont permis d'établir une base de connaissances détaillée pour la forêt classée du Pic de Fon et certaines des zones environnantes. La forêt classée comprend des habitats d'une grande importance pour la conservation, y compris des habitats menacés tels que la prairie de bowal ferrallitique de haute altitude, la forêt submontagnarde et la forêt de plaine. L'importance de la forêt classée du Pic de Fon est soulignée par des désignations internationales telles que Key Biodiversity Area (KBA), Tropical Important Plant Area (TIPA) et Important Bird Area (IBA-ZIP). L'ensemble de la forêt classée du Pic de Fon est considéré comme un habitat critique pour de nombreuses espèces, conformément aux critères de la norme de performance 6 de la SFI pour la détermination de l'habitat critique.

Les habitats des hautes terres de la crête de Simandou abritent un grand nombre d'espèces menacées et d'espèces dont l'aire de répartition est limitée. Au total, il y a 64 espèces qualifiées d'habitat critique (EQHC) selon les critères de la norme de performance 6 de la SFI.

La forêt classée du Pic de Fon abrite une population de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, inscrite sur la liste rouge de l'UICN comme étant en danger critique d'extinction. Les autres espèces de mammifères d'intérêt pour la conservation comprennent des espèces de primates telles que le colobe royal et le singe de Diane, ainsi que deux espèces de chauves-souris en danger.



De gauche à droite : Forêt submontagnarde; Chimpanzé d'Afrique de L'Ouest; prairies submontagnardes typiques; L'herbe *Eriosema triflorum*

Les oiseaux d'intérêt pour la conservation comprennent le Prinia du Sierra Leone, une espèce en voie de disparition. Les habitats de forêt et de prairies submontagnardes abritent également plusieurs espèces de grenouilles présentant un grand intérêt pour la conservation, telles que la grenouille crécelle, la grenouille dentée de Ziama et la grenouille à lèvres blanches du Pic de Fon, une espèce endémique. Enfin, les cours d'eau et les étangs des bassins versants du Simandou abritent une grande biodiversité d'eau douce, dont plusieurs espèces de poissons et deux espèces de crabes d'un grand intérêt pour la conservation.

La forêt classée du Pic de Fon est d'une importance botanique exceptionnelle, seulement surpassée par le Mont Nimba en Guinée. La forêt classée du Pic de Fon compte au moins 1 299 espèces, dont 55 plantes menacées par l'UICN (en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables), 38 espèces EQHC et au moins cinq espèces que l'on ne trouve qu'à Simandou, comme le *Gymnosiphon fonensis* (pour le Pic de Fon) et l'*Anacolosia denisea*, nouvellement découverts et nommés.

La plupart des espèces les plus importantes du point de vue de la conservation sont celles associées aux habitats de haute altitude qui tendent à coïncider avec le gisement de minerai de fer et ces habitats et espèces sont rares en Guinée. Certains des habitats de plus basse altitude sont également importants pour les plantes. La forêt de Boyboyba est une parcelle isolée de 45 hectares de forêt submontagnarde située juste au nord de la zone minière de Ouéléba. Elle s'est révélée exceptionnellement importante et contient 80 % des individus connus (au niveau mondial) de la plante en danger critique d'extinction *Keetia futa*. Deux espèces de plantes du Simandou nouvelles pour la science ont été découvertes pour la première fois dans la forêt : *Psychotria sp. nov. aff. humilis*, et *Anacolosia deniseae sp. nov. ined.* Ces deux espèces seront probablement classées dans la catégorie « en danger » lorsqu'elles seront publiées après examen par les pairs. Cette forêt possède la plus grande diversité d'espèces de *Gymnosiphon* en Afrique de l'Ouest, un type de plante saprophyte qui ne peut être transplantée ou cultivée à partir de graines. Auparavant, une seule espèce était connue en Afrique de l'Ouest et en Guinée, mais dans un site de cette forêt, trois espèces ont été



trouvées ensemble, y compris une espèce nouvelle pour la science (*Gymnosiphon fonensis*, en danger critique d'extinction, provisoire) et *Gymnosiphon samouritouraeanus* (en danger).

Rio Tinto reconnaît que la conservation et la gestion responsable de la biodiversité sont des questions commerciales et sociétales importantes. Rio Tinto a accepté d'appliquer les directives de la SFI qui exigent des gains nets de biodiversité dans les habitats critiques et aucune perte nette dans les habitats naturels. Pour un projet comme celui-ci, cela signifie qu'il faut introduire des mesures pour atténuer, réduire et gérer les impacts directs du Projet dès la première phase de conception, tout au long de la construction, de l'exploitation et de la fermeture. Cela signifie également qu'il faut soutenir des projets de conservation dans d'autres zones présentant une valeur similaire en termes de biodiversité, afin de « compenser » les impacts négatifs qui ne peuvent pas être évités de manière adéquate ou atténués de manière complète, afin d'atteindre l'objectif d'un impact positif net.

Les principaux impacts sur la biodiversité associés au développement de la mine et de ses infrastructures comprennent la perte directe d'habitats due au défrichage de l'empreinte de la mine, les impacts hydrologiques associés à l'assèchement de la mine, la dégradation de la qualité des eaux de surface due à l'érosion et à la sédimentation, l'augmentation de l'utilisation des ressources naturelles due à l'immigration de personnes dans la région, et l'introduction d'espèces invasives avec l'importation d'équipements de terrassement. Les éléments de la biodiversité les plus potentiellement affectés par ces impacts sont les habitats de haute altitude et d'eau douce, la population de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest et

de nombreuses espèces de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et de poissons spécifiques et prioritaires pour la conservation, comme mentionné ci-dessus. Les mesures d'évitement et d'atténuation élaborées pour le Projet se sont concentrées sur ces impacts.

Les principales mesures destinées à éviter les impacts directs sur la population locale de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest et sur les habitats de haute altitude dont la conservation est prioritaire comprennent le placement des infrastructures minières et de la boucle ferroviaire sur le côté est de la crête de Simandou. Le plan minier initial prévoyait une installation de stockage des roches stériles dans la vallée où se trouve la forêt de Boyboyba. Suite aux études qui ont identifié l'importance de la forêt de Boyboyba, l'installation de stockage des roches stériles a été déplacée et une route de transport a été redessinée afin d'éviter les impacts directs sur la forêt. En outre, Rio Tinto Simfer s'est engagé à prendre des mesures de gestion directe à l'intérieur et autour du site minier, notamment à protéger les habitats d'eau douce et les sols grâce à la conception technique et à la planification opérationnelle, à réduire les émissions sonores et lumineuses dans la mesure du possible, à aménager des passages pour la faune pour l'embranchement ferroviaire et à soutenir les enquêtes sur la biodiversité et les mesures de conservation en cours.

L'ordre de développement de la mine a également été conçu pour permettre aux chimpanzés d'Afrique de l'Ouest d'explorer les zones d'habitat forestier de plaine au sein de la forêt classée, qui pourraient constituer un habitat alternatif. Les efforts de gestion et de conservation en cours viseront à améliorer l'adéquation de ces zones pour les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest à mesure que la pression exercée par la chasse, les incursions agricoles et d'autres activités humaines diminuera.

Parmi les autres domaines d'intervention visant à remédier aux incidences sur la biodiversité figurent l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à contrôler l'introduction éventuelle d'espèces exotiques envahissantes et la transmission de maladies humaines aux chimpanzés d'Afrique de l'Ouest et à d'autres espèces. En outre, des initiatives plus larges visant à contrôler la

chasse à la viande de brousse et le commerce illégal d'animaux rares, de produits d'origine animale et de plantes seront étudiées, notamment dans le cadre de partenariats avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes.

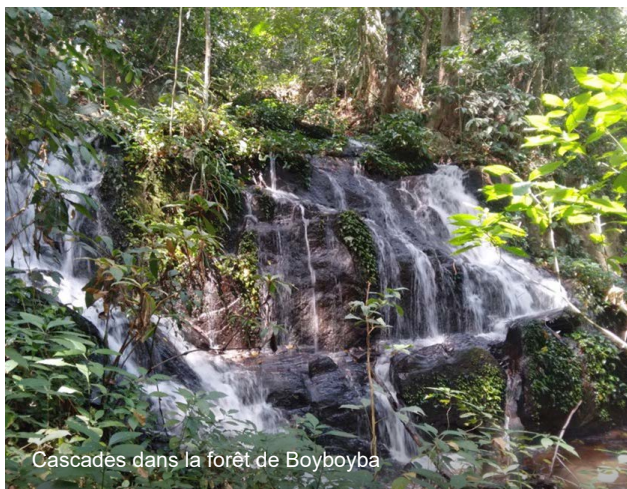
Malgré ces mesures, le Projet aura un impact négatif sur la biodiversité, notamment sur les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, l'habitat critique et les espèces EQHC. Bien que des efforts considérables aient été déployés pour minimiser ces impacts, Rio Tinto Simfer mettra en œuvre une stratégie de compensation pour compenser les impacts résiduels sur la biodiversité qui devraient résulter du Projet, afin d'atteindre son objectif de gain net et d'absence de perte nette.

Idéalement, les zones de compensation contiendront des habitats et des espèces de grande valeur similaires à ceux qui devraient être affectés par la mine. Des programmes de conservation dans ces zones de compensation seront élaborés et mis en œuvre en collaboration avec le gouvernement guinéen, les communautés locales et les groupes de conservation spécialisés. Un programme de compensation spécifique pour les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest sera développé.

5.2.2 Gestion des impacts sur l'eau

La chaîne du Simandou forme les sources de quatre grands fleuves : les fleuves Dion et Mala au nord (tous deux affluents du fleuve Niger) ; le fleuve Diani au sud-ouest, qui se déverse au Libéria ; et le fleuve Loffa au sud-est, affluent du Diani. Des informations sur les débits des eaux de surface et des nappes phréatiques et sur la qualité de l'eau ont été recueillies depuis 2004, et les utilisations des ressources en eau ont été étudiées dans une vaste zone en se concentrant sur les récepteurs de la communauté et de la biodiversité. Des modèles numériques ont été développés pour aider à comprendre les effets de l'exploitation minière sur les niveaux des nappes phréatiques et les cours d'eau qui émanent de la montagne.

Compte tenu de l'altitude élevée des fosses de la mine de Ouéléba et de l'absence de communautés tributaires des ressources des nappes phréatiques sur la montagne, l'abaissement du niveau de ces eaux causé par l'assèchement des fosses n'aura que des effets négatifs limités sur les réserves d'eau



Cascades dans la forêt de Boyboyba

souterraine existantes au sein des communautés locales. Toutefois, l'excavation et l'assèchement progressifs des puits de mine peuvent entraîner des changements significatifs dans la configuration des écoulements printaniers émanant de la crête montagneuse. Des impacts peuvent également se produire en raison du déroutage du chemin des eaux de surface lorsque les bassins versants supérieurs de certains cours d'eau sont isolés à l'intérieur de la zone d'implantation de la mine, ou lorsque des dépôts de stériles et des structures de rétention de l'écoulement sont mis en place. De tels changements dans la configuration naturelle des eaux de surface peuvent affecter les ressources en eau de la communauté, ainsi que les écosystèmes terrestres et d'eau douce présents le long des flancs de la montagne. Les systèmes écologiques les plus menacés par les changements de débit sont les habitats forestiers du côté ouest de la crête et les espèces qui dépendent des cours d'eau.

Pour maîtriser ces impacts, Rio Tinto Simfer mettra au point un système de gestion des eaux de mine qui fournira une approche intégrée de la distribution des débits d'assèchement et garantira que les rejets du site respectent les critères établis en matière de qualité de l'eau. Les débits d'assèchement seront dirigés de manière à protéger les bassins versants sensibles et à assurer l'approvisionnement en eau pour l'exploitation. L'objectif sera de définir les exigences de compensation du débit afin de maintenir des débits adéquats dans les cours d'eau utilisés par la communauté ou importants pour la biodiversité avant de répondre aux exigences en eau liées à l'exploitation. La protection de la qualité

de l'eau sera assurée à travers la mise en œuvre de contrôles appropriés des sédiments, la collecte et le traitement de tout éventuel drainage minier acide, la gestion des effluents de traitement et la mise en place de procédures d'urgence pour gérer les fuites ou les déversements de substances polluantes.

Si les communautés locales ne disposent pas de débits suffisants, notamment en cas d'augmentation de la demande due à un afflux de migrants dans la région, Rio Tinto Simfer collaborera avec les autorités locales et les aidera à planifier l'approvisionnement en eau de la communauté dans le cadre de son plan de gestion des migrations induites par le Projet.

5.2.3 Drainage acide et métallifère

Le drainage acide et métallifère (DAM) est un risque courant dans l'industrie minière. Le DAM se produit lorsque des roches contenant des sulfures sont mises à nu ou perturbées d'une autre manière (par exemple lors d'un concassage) et sont exposées à l'oxygène et à l'eau. Cela peut conduire à la création de milieux acides et à la libération des métaux contenus dans la roche, affectant ainsi la qualité de l'eau et du sol. Il s'agit d'un problème qui peut survenir pendant la construction de la mine et de l'embranchement ferroviaire, lors de l'extraction de la roche et de l'excavation des sols, ainsi que lors de la production et du stockage des déchets minéraux pendant l'exploitation minière.

Rio Tinto Simfer a entrepris des analyses géochimiques approfondies pour mieux comprendre le risque de DMA lié aux déchets minéraux qui seront produits lors de l'exploitation minière, et il a été établi que le principal risque proviendrait d'une petite proportion (environ 2 %) de roches stériles.

Afin d'atténuer ce risque, Rio Tinto Simfer mettra en œuvre une stratégie de gestion de la DMA élaborée spécialement pour le Projet. Des études sont en cours et un Plan de gestion des déchets minéraux sera élaboré conformément à la stratégie qui se concentre spécifiquement sur la gestion des DMA.

Il s'agit notamment d'identifier tous les matériaux potentiellement acidifiants, de les confiner en toute sécurité dans les installations de stockage des stériles, de collecter et de traiter toute eau polluée provenant des zones affectées.

5.2.4 Érosion et protection des sols

L'érosion est un autre problème fréquemment associé aux projets d'exploitation minière. Lors des précipitations, les sols perturbés et les déchets minéraux peuvent être érodés par le ruissellement des eaux de surface. Il en résulte une perte de ressources du sol et des niveaux élevés de sédiments dans les cours d'eau locaux, avec des effets sur la vie aquatique et les consommateurs en aval. Des mesures seront prises pour limiter l'érosion en aménageant les sites de stockage des déchets minéraux de manière à éviter que des matériaux hautement corrosifs. Soient exposés au ruissellement. En outre, Rio Tinto construira des bassins à sédiments en aval des zones présentant des risques d'érosion qui permettront de limiter l'inclinaison des parois rocheuses exposées en stabilisant les talus des routes de transport et autres travaux de terrassement afin de minimiser la vitesse de l'écoulement de l'eau. Les surfaces exposées seront remises en état dès que possible après la fin des travaux.

La construction de la mine et de ses diverses installations entraînera également la stérilisation des ressources du sol sous les travaux. La plupart des types de sols identifiés dans la zone du Projet sont des sols ferrallitiques tropicaux appauvris et des croûtes concrétionnées peu fertiles. En vue de minimiser les impacts environnementaux du Projet, la terre arable utilisable sera enlevée avant le début des travaux et conservée en vue de la réhabilitation du site. Les sols seront également protégés contre la contamination grâce à de bonnes pratiques en matière de stockage, de transport et de distribution des carburants et de toute autre substance potentiellement polluante.

Les impacts résiduels sur les ressources du sol sont d'importance mineure, à l'exception du risque de déversement accidentel, qui a été jugé de l'importance mineure à modérée, étant donné que le risque de déversement important reste faible.

5.3 Pollution et déchets

5.3.1 Bruit et vibrations

Les grands projets de construction et l'exploitation minière peuvent être des sources de pollution sonore importante. Les niveaux de nuisance sonore

existants dans la zone sont faibles et typiques des villages ruraux (personnes, animaux, insectes, trafic, musique, etc.). Dans ces circonstances, de nouvelles sources de bruit plus élevé peuvent perturber les personnes et les animaux.

Pendant la construction, le bruit sera généré par le forage et le dynamitage du minerai, l'utilisation de grandes excavatrices, de camions de transport, de convoyeurs, de l'installation de concassage et de criblage, la mise en tas des stériles, l'empilage et la récupération du minerai dans le parc de stockage et son chargement sur les trains. Les opérations de construction se dérouleront principalement de jour, mais des activités de construction de nuit peuvent être nécessaires pendant certaines périodes du calendrier de construction.

Pendant l'exploitation de la mine, le bruit est généré par le forage et le dynamitage du minerai, par l'utilisation de grandes excavatrices, de camions de transport, de convoyeurs, d'installations de concassage et de criblage, par la mise en place de roches stériles dans des piles de stockage, ainsi que par l'empilage et la récupération du minerai dans la pile de stockage et son chargement sur des trains. Les opérations minières se dérouleront 24 heures sur 24, sept jours sur sept, mais le dynamitage n'aura lieu que pendant la journée. Les trains émettront également des bruits de courte durée lorsqu'ils circuleront sur l'embranchement ferroviaire.

La modélisation a été utilisée pour prévoir l'impact du Projet sur les niveaux de bruit dans les villages entourant la mine et ceux-ci ont été comparés aux seuils dérivés pour les niveaux de bruit de jour et de nuit définis par la République de Guinée, la Société financière internationale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Deux types d'impacts sonores ont été pris en compte :

- Les impacts sonores intrusifs sont évalués par rapport aux seuils diurnes et nocturnes.
- L'impact des bruits de commodité prend en compte l'augmentation des émissions sonores au niveau des récepteurs par rapport aux niveaux de bruit de base

La plupart des impacts sonores modélisés sont liés à la commodité, car ils représentent une forte

augmentation par rapport à un niveau de bruit de base supposé.

La construction de la mine ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le niveau de bruit, et les 33 récepteurs sensibles au bruit situés le long de l'embranchement ferroviaire pourraient être épargnés, à condition que les travaux de construction ne soient pas effectués de nuit.

L'exploitation de la mine entraînera des niveaux de bruit élevés dans les six villages les plus proches, et cette situation évoluera au cours des 26 années d'exploitation. Dans les communautés de Nionsomoridou et Moribadou, les augmentations des niveaux de bruit seront négligeables voir mineures. Les trois communautés de Lamadou, Mamouroudou et Traoréla connaîtront des augmentations de bruit allant de négligeables à modérément importantes, selon l'endroit de la fosse de Ouléba où l'exploitation minière aura lieu. Un village (Wataférou II) subira des impacts sonores modérés pendant la majeure partie de la durée du Projet, à l'exception de la cinquième année d'exploitation, au cours de laquelle les impacts seront d'une importance majeure, sans autre mesure d'atténuation.

L'exploitation de l'embranchement ferroviaire devrait entraîner des augmentations mineures à importantes des niveaux de bruit par rapport aux niveaux de référence pour la plupart des récepteurs sensibles au bruit pendant les périodes diurnes et nocturnes. Vingt-sept récepteurs (habitations individuelles) devraient subir des nuisances sonores importantes et 16 récepteurs (habitations individuelles) devraient subir des nuisances sonores modérées, même après la mise en œuvre de mesures d'atténuation.

Une stratégie d'atténuation du bruit a été élaborée afin d'étudier plus en détail ces impacts et de déterminer s'il est possible de les ramener à des niveaux acceptables. Les étapes suivantes sont prévues à cet effet :

- Vérification au sol de l'emplacement des récepteurs afin d'identifier la protection naturelle et de déterminer les niveaux de référence spécifiques de bruit dans le site.
- Réalisation d'une modélisation modifiée du bruit qui intègre des mesures de référence spécifiques au site, un modèle de

terrain tridimensionnel et l'application d'un large éventail de mesures d'atténuation supplémentaires (y compris des équipements à faibles émissions sonores) afin de déterminer si les impacts peuvent être ramenés à des niveaux acceptables.

- Mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires sur la base d'une modélisation modifiée.

Enfin, les récepteurs susceptibles de subir des impacts modérés à importants seront interrogés et auront la possibilité d'être relogés. Avec la réinstallation, les impacts seront réduits ou éliminés.

Les effets du bruit sur la faune et les humains ont été pris en compte dans l'évaluation de la biodiversité. L'impact des explosions a été évalué et il est peu probable qu'il y soit fortement ressenti par les récepteurs humains, compte tenu de la distance qui les sépare des villages. Le bruit peut avoir un impact sur les animaux comme sur les humains, et les impacts des explosions sur les animaux, en particulier les chimpanzés, ont également été pris en compte. Bien qu'il soit prouvé que des espèces telles que les chimpanzés peuvent s'acclimater, il convient de tenir compte des conséquences sur les habitats avoisinants. L'introduction du dynamitage dans la zone minière se fera progressivement, avec de petites explosions au début, afin de permettre aux animaux de s'habituer aux perturbations. Les méthodes de dynamitage seront soigneusement conçues (taille de la charge, schéma de forage et de détonation, trajectoire des trous de mine) afin de minimiser le bruit et les vibrations et elles se conformeront à un calendrier fixe qui sera communiqué dans la zone locale.

Un programme de contrôle du niveau sonore et des vibrations sera élaboré et mis en œuvre pour confirmer les résultats de la modélisation et s'assurer que le Projet respecte les normes de la SFI. S'il s'avère que les impacts vont au-delà des critères fixés par la SFI, l'option de reloger et d'indemniser les personnes affectées sera envisagée. Grâce aux mesures présentées ci-dessus et au programme de surveillance qui les accompagne, Rio Tinto Simfer veillera à ce que les normes en matière de bruit et de vibrations soient respectées.

5.3.2 Qualité de l'air

Des données de surveillance ont été recueillies au cours des dernières années autour de la mine et montrent que la qualité de l'air est généralement bonne, avec de rares niveaux élevés de pollution, principalement dus à des sources naturelles telles que le vent de l'Harmattan chargé de poussière pendant la saison sèche, les feux de brousse ou les activités locales (cuisine, utilisation du feu pour défricher les terres, émissions des véhicules anciens et mal entretenus).

Les émissions associées au Projet comprennent la poussière provenant de la circulation sur des routes non goudronnées, des travaux de terrassement, de la manutention du minerai, des concasseurs et des dépôts, ainsi que les émissions gazeuses provenant de la combustion de carburants fossiles dans les véhicules et de la production d'électricité.

Les activités de construction sont susceptibles de générer des niveaux importants de poussière, et l'utilisation de dépoussiérants sera donc importante pour réduire les émissions de particules et les retombées de poussières du Projet à des niveaux acceptables.

Un modèle informatique a été utilisé pour déterminer l'effet du Projet sur la qualité de l'air pendant l'exploitation, en comparant les niveaux prévus de qualité de l'air aux normes de l'Organisation mondiale de la santé. Les opérations minières, si elles ne sont pas atténuées, produiront des émissions de poussières dans certaines conditions qui pourraient avoir un impact à court terme sur la qualité de l'air ambiant dans les villages voisins (principalement Wataférédou I et II à l'est, mais aussi Lamadou à l'ouest, Nionsomoridou au nord et Foma au sud-est). Les concentrations de dioxyde d'azote seront également légèrement élevées dans certaines conditions climatiques, mais ce phénomène devrait être peu fréquent.

Les émissions liées au Projet auront un impact sur la qualité de l'air pour la faune de la forêt de Boyboyba, d'une importance majeure pour les particules et d'une importance modérée pour le dioxyde d'azote (NO₂) si l'on adopte les normes en matière de qualité de l'air de l'Organisation mondiale de la santé en l'absence de normes relatives à la faune. Les dépôts

de poussières dans la forêt de Boyboyba devraient avoir une importance mineure par rapport aux seuils adoptés pour la protection de la végétation. L'impact de ces dépôts a été pris en compte dans l'évaluation de la biodiversité. Des études supplémentaires seront réalisées au cours de la phase de conception détaillée afin de réduire ces impacts davantage.

Un certain nombre de mesures de contrôle ont été intégrées dans la construction et l'exploitation de la mine, notamment la sélection d'installations et d'équipements répondant aux normes d'émission « Tier 2 » de l'Agence américaine de protection de l'environnement pour les moteurs, l'utilisation de carburants à teneur limitée en soufre (500 parties par million), l'utilisation de pulvérisateurs d'eau sur les routes ou d'autre moyens de gestion de la poussière par temps sec, de gerbeurs à hauteur variable pour limiter la poussière et, surtout, le maintien des niveaux d'humidité du minerai au-dessus d'un seuil auquel la production de poussière est supprimée. D'autres études sont prévues lors de la phase de conception détaillée. Si des mesures de contrôle de la poussière s'avéraient nécessaires, elles seraient incorporées dans la conception.

Rio Tinto Simfer mettra en œuvre un programme de contrôle de la qualité de l'air afin de valider les résultats de la modélisation et de comparer les résultats des mesures d'atténuation aux normes en matière de qualité de l'air de l'OMS. Les mesures seront adaptées et de nouvelles technologies évaluées pour réduire constamment les émissions.

5.3.3 Impacts sur le climat local

La chaîne de montagnes du Simandou, qui est un élément important du paysage régional, a une influence sur le climat local, en agissant comme une barrière à la circulation du vent et en influençant les précipitations locales et la formation de brouillard.

Reconnaissant l'importance de la chaîne du Simandou pour le climat local, l'Office météorologique du Royaume-Uni (UKMO) a évalué les impacts potentiels sur le climat de la modification du profil de la crête associée à l'exploitation des mines du Pic de Fon et de Ouéléba.

En s'appuyant sur les connaissances les plus récentes en matière de dynamique atmosphérique,

de modèles de circulation globale et de météorologie à l'échelle locale, un modèle climatique numérique a été développé et étayé par plusieurs années de données climatiques fournies par la Direction Nationale de la Météorologie de Guinée et des stations météorologiques spécifiques au site exploité par Rio Tinto Simfer.

Une évaluation du changement climatique a été réalisée sur le site du Projet sur la base des informations disponibles auprès du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans leur sixième rapport d'évaluation (AR6). Cette étude était basée sur les modèles de circulation générale, une catégorie de modèles informatiques utilisés pour prévoir les conditions météorologiques, comprendre les conditions climatiques et prévoir le changement climatique. L'étude a analysé les tendances climatiques potentielles pour deux périodes d'évaluation, à savoir la période d'évaluation à court terme couvrant les années 2020-2049 (« années 2030 ») et la période de fin de siècle, de 2070 à 2099 (« années 2080 »).

Cette étude a permis de conclure que la réduction de la hauteur de la crête aura un impact négligeable sur la quantité des précipitations reçues directement autour de la mine (une réduction d'environ 1,3 %). Sur une zone plus large de 10 km sur 20 km (environ 5 km de part et d'autre de la crête où l'exploitation minière aura lieu), la modélisation montre que les quantités de précipitations changeront de moins de 0,5 %. Ces prévisions sont bien inférieures à la variabilité naturelle et à l'effet prévu du changement climatique induit par le réchauffement de la planète. L'exploitation de la crête ne devrait donc pas avoir d'impact significatif sur le climat local.

La période d'évaluation à court terme correspond à la période au cours de laquelle la mine devrait être opérationnelle. C'est donc au cours de cette période que les changements climatiques sont les plus susceptibles d'influer sur la mise en place et la gestion des activités. La période de la fin du siècle reflète les changements climatiques possibles qui peuvent influencer les dernières années d'exploitation et la fermeture des installations. La mise au point de l'après-fermeture tiendra compte de l'augmentation des températures et des précipitations prévue d'ici à la fin du siècle. En outre, l'analyse de la fréquence des inondations utilisée

pour établir les critères de conception en matière de précipitations sera ajustée en fonction de l'évolution de l'intensité prévue des précipitations.

5.3.4 Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont préoccupantes en raison de leur contribution au changement climatique mondial. Tout grand projet entraînant des quantités importantes d'émissions de gaz à effet de serre doit pouvoir déterminer le niveau de ces émissions et définir des mesures d'atténuation y afférentes afin de réduire au minimum la contribution potentielle au changement climatique.

Selon les estimations, le Projet devrait générer environ 24 940 484 tCO₂e au cours des 26 années d'exploitation. Les émissions annuelles moyennes du Projet (y compris les phases de construction et d'exploitation) sont estimées à 1 349 990 tCO₂e et devraient contribuer à environ 6,4 % des émissions annuelles inconditionnelles prévues pour la Guinée en 2030 (à l'exclusion du changement d'affectation des terres et de la foresterie). Au cours des 26 années de la phase d'exploitation, ce chiffre est réduit à une moyenne annuelle de 908 284 tCO₂e ce qui devrait contribuer à 4,3 % des émissions inconditionnelles prévues pour la Guinée jusqu'en 2030 (à l'exclusion de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie).

Environ 94,7 % des émissions totales du Projet proviendront de l'utilisation de combustibles pour l'exploitation du Projet, y compris l'exploitation minière, la manutention du minerai, la production d'électricité et l'exploitation ferroviaire et portuaire. Environ 5 % des émissions totales du Projet proviendront de la consommation de carburant lors de la construction. Le nettoyage des terres ne contribue que faiblement aux émissions globales du Projet, avec une valeur de 0,3 % des émissions totales sur l'ensemble de sa durée de vie. Des mesures visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre ont été intégrées dans la conception du Projet, en mettant l'accent sur des actions visant à réduire la consommation de carburant et à améliorer l'efficacité énergétique. Rio Tinto Simfer applique une politique stricte en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble de ses activités,

et cette politique sera appliquée à la mine de Simandou et au Projet d'embranchement ferroviaire. Il s'agira notamment de préparer et d'actualiser régulièrement un Plan d'action sur les gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique, axé sur la mise en place et la réalisation d'objectifs en matière d'amélioration des niveaux émissions. Les émissions de gaz à effet de serre feront l'objet d'un suivi et d'un rapport tout au long de la durée de vie du Projet, et les possibilités de réduction seront étudiées dans la mesure du possible.

5.3.5 Utilisation des ressources et déchets non minéraux

Le Projet utilisera des ressources non renouvelables telles que l'eau, les combustibles fossiles et les agrégats de construction. Grâce à des mesures de conservation de l'eau et à l'achat de carburant à l'étranger (afin de ne pas épuiser les réserves nationales), les impacts résiduels seront d'une importance mineure.

L'exploitation va générer divers autres types de déchets, notamment des déchets de construction, des déchets domestiques provenant de la main-d'œuvre, des déchets de bureau et de cuisine, des déchets cliniques provenant d'installations médicales, des installations et équipements redondants, des déchets d'emballage et divers types de déchets potentiellement dangereux provenant d'ateliers, de stations d'épuration, de nettoyage de déversements et d'autres activités. Une décharge moderne sera construite, qui devrait comprendre des dispositifs spécialisés de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Les détails de cette opération doivent encore être finalisés, cependant toutes les autorisations requises par la législation guinéenne seront obtenues avant la mise en place de ces installations. Le site sera mis au point, construit et exploité conformément à des normes internationales strictes afin de garantir qu'il n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement et les populations environnantes.

La perte de commodité des zones voisines en raison des déchets, de la poussière et des odeurs provenant des installations de traitement et d'élimination des déchets a également été identifiée comme un impact du Projet. Grâce à la mise en œuvre de pratiques de gestion des déchets conformes aux meilleures

pratiques internationales, les impacts résiduels devraient être de faible importance.

5.4 Paramètres culturels, économiques et sociaux

5.4.1 Identification et protection du patrimoine culturel

L'histoire et l'archéologie de la Guinée n'ont pas été étudiées de manière extensive et elles sont mal comprises. Cependant, il transparaît que la Guinée a une longue histoire d'occupation humaine qui remonte au début de l'âge de pierre (200 000 - 10 000 av. J.-C.). La zone d'étude de la mine, située dans le sud-est de la Guinée, riche en fer, constituait une ressource importante pour les populations du premier âge du fer (500 av. J.-C. - 1 000 apr. J.-C.) et il existe des preuves archéologiques que la technologie de la fusion du fer est originaire d'Afrique de l'Ouest. Outre ce patrimoine archéologique, la Guinée moderne jouit d'une forte tradition en matière de patrimoine culturel vivant, fondée sur le rôle important que jouent les sites sacrés dans la vie de la communauté. Les arbres, les rochers et l'eau sont souvent identifiés comme des sites ayant une signification spirituelle et peuvent être importants en tant que sites de sacrifice et dans les rites de passage. En plus de ces sites physiques, les traditions immatérielles et les connaissances culturelles constituent également des atouts culturels importants.

La construction de la mine perturbera certains sites connus du patrimoine culturel, avec au moins trois sites d'exploitation minière connus, ainsi que quatre sites sacrés, qui se trouvent dans le périmètre



Cérémonie d'inauguration

des travaux. En outre, une zone à fort potentiel archéologique a été identifiée dans la fosse de Ouéléba à l'aide d'un modèle d'analyse spatiale basé sur le SIG, où il est probable que d'autres sites d'exploitation minière soient découverts. Il est également possible que d'autres sites archéologiques et du patrimoine culturel vivant soient découverts dans d'autres zones d'exploitation de la mine et de ses infrastructures au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'emplacement de nombreux sites sacrés est très bien gardé afin de respecter le secret entourant les rites sacrés, religieux et initiatiques traditionnels. À ce titre, Rio Tinto Simfer a adopté une politique de confidentialité des sites : bien que les emplacements généraux des sites sensibles dans la zone minière soient cartographiés, leurs emplacements exacts ne seront communiqués qu'aux autorités de régulation compétentes et ne seront divulgués dans aucun document public.

Pour protéger le patrimoine culturel, Rio Tinto Simfer a élaboré un plan de gestion du patrimoine culturel qui décrit les processus, les procédures et les ressources qui seront utilisés dans le cadre du Projet pour gérer l'ensemble du patrimoine culturel présent autour de la mine, y compris la réalisation d'études complémentaires pour identifier et évaluer les sites avant la construction.

Lorsque des sites sont identifiés, ils seront évités dans la mesure du possible. S'ils ne peuvent être évités, le Projet étudiera les sites archéologiques et aura recours à l'archéologie de sauvetage pour préserver les vestiges. Pour tous les sites relevant du patrimoine culturel, le Projet devra consulter les communautés au sujet des moyens appropriés de relocalisation, si possible, ou de compensation dans les cas où la relocalisation n'est pas possible.

Pendant la construction du Projet, une procédure de « découverte fortuite » sera mise en œuvre afin d'identifier, de protéger ou de sauver les découvertes faites dans le sol. Les parties prenantes pourront également s'engager de manière permanente à identifier et à conserver les biens du patrimoine culturel. Il est essentiel d'obtenir le consentement des autorités guinéennes et des communautés concernées pour la perturbation ou le déplacement des sites du patrimoine culturel.

Le plan de gestion de confidentialité comprendra également des actions visant à protéger des aspects importants du patrimoine culturel immatériel des populations locales en soutenant des événements culturels locaux et en veillant à ce que Rio Tinto Simfer comprenne et respecte les traditions qui sont importantes pour la vie locale.

Rio Tinto Simfer a adopté un code de conduite qui comprendra des dispositions visant à empêcher les interactions avec la communauté locale par le personnel du Projet qui pourraient interférer avec les traditions locales ou les mettre en danger.

Le plan de gestion du patrimoine culturel sera mis en œuvre sous la supervision d'un groupe de travail constitué de spécialistes chargés de superviser le processus et de consulter les autorités compétentes sur toutes les questions relatives au patrimoine culturel.

5.4.2 Modification du paysage local

Les ressources paysagères et visuelles sont définies comme les composantes combinées de la topographie, de la géologie, des forêts, des bois, de la biodiversité, des lignes de crête, des cours d'eau et des côtes qui contribuent au paysage par la qualité visuelle, esthétique ou pittoresque de l'environnement. Les impacts paysagers et visuels peuvent se produire lorsque de nouveaux éléments sont introduits dans un paysage ou que des éléments existants sont modifiés ou supprimés, ce qui entraîne un changement dans la manière dont les parties prenantes accèdent aux ressources paysagères, les perçoivent ou en font l'expérience. Les impacts peuvent être évalués en se référant aux changements dans le paysage tels qu'ils sont perçus depuis les principaux points de vue à partir desquels des individus ou des groupes de personnes peuvent voir le Projet.

La position dominante de la crête de l'Ouéléba signifie qu'elle est théoriquement visible depuis de longues distances, mais dans la pratique, la distance à laquelle l'œil humain peut discerner les caractéristiques du paysage dans la chaîne du Simandou est limitée par les conditions climatiques locales à environ 30 km.

La partie de la chaîne située dans la zone minière constitue une caractéristique visuelle dominante.

Elle se compose d'une série de sommets distincts, atteignant des altitudes de 1 656 m au Pic de Fon et de 1 132 m à Ouéléba. Elle se caractérise par des pentes naturelles abruptes entrecoupées d'un réseau dense de ruisseaux d'eau douce. La végétation de la chaîne se compose de prairies sur la ligne de crête, de galeries forestières de haute altitude dans les vallées des cours d'eau, qui passent progressivement de la forêt de plaine à la savane boisée dans les zones de plaine.

L'évaluation de l'impact sur le paysage prend en compte l'aspect visuel affecté par le Projet de mine proposé en analysant la visibilité à partir d'endroits d'où l'on peut apercevoir la mine et ses infrastructures. L'EIES a pris en compte les changements dans le paysage tel qu'il est perçu depuis les villages situés tout autour de la crête, notamment Moribadou, Mafindou, Wataférédou I et II, Nionsomridorou, Traoréla et Foma.

Dans le cadre de cette évaluation, des photomontages couplés à un modèle de terrain ont été utilisés pour illustrer la manière dont les activités minières influenceraient le profil de la crête de Ouéléba. Les changements dans le

profil des crêtes se produiront tout au long de la durée de vie du Projet de mine et, à terme, ils se manifesteront surtout à partir de Moribadou, Wataférédou II et Traoréla. Les impacts devraient être d'une importance majeure pendant la durée de vie de la mine, car le profil de la crête sera modifié par le développement de la fosse de Ouéléba et la construction des installations de stockage des roches stériles. La réhabilitation progressive et la sensibilisation aux changements prévus contribueront à atténuer les impacts visuels.

Les changements paysagers et visuels sont fréquents dans les mines à ciel ouvert. Rio Tinto Simfer s'est engagée à prendre des mesures qui contribueront à atténuer les impacts visuels, notamment en revégétalisant progressivement les zones perturbées dans la mesure du possible.

5.4.3 Contribution à l'économie nationale et locale

La Guinée est classée 182^e sur 191 pays selon l'indice de développement humain 2021 du programme des Nations unies pour le développement avec 70 % de la population vivant



Situation actuelle de Wataférédou II



Perspective future pour Wataférédou II une fois l'exploitation minière terminée. (Remarque : les zones en brun représentent les travaux miniers revégétalisés à la fermeture pour atténuer les impacts.)

avec moins d'un dollar américain par jour. Les niveaux de scolarisation sont faibles, avec un taux d'alphabétisation national qui se situait à 45,33 % en 2021 et des niveaux beaucoup plus bas dans les zones rurales. L'accès aux services de santé est limité et seulement 19 % de la population a accès à des installations sanitaires adéquates et 7 % à l'eau potable. Le réseau routier est peu développé et le transport routier est souvent perturbé par les conditions météorologiques.

Ce Projet de mine offre l'opportunité de favoriser le développement économique de la Guinée et devrait se traduire par une augmentation significative du produit intérieur brut (PIB) de la Guinée. Les contributions comprendront le versement de salaires aux employés et aux sous-traitants du Projet, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises locales, le paiement d'impôts et l'investissement social direct.

La main-d'œuvre directement engagée dans la construction de la mine devrait atteindre un maximum d'environ 2 500 personnes, et 3 750 personnes supplémentaires devraient travailler à la construction de l'embranchement ferroviaire. Environ 50 % de cette main-d'œuvre sera recrutée en Guinée, bien que les postes qualifiés et les postes de direction soient susceptibles d'être pourvus initialement par des personnes originaires de l'extérieur de la Guinée.

Lorsque la mine sera pleinement opérationnelle, la main-d'œuvre devrait atteindre les 2 050 employés environ de Rio Tinto Simfer et environ 1 400 sous-traitants.

Le taux des emplois indirects et induits (c'est-à-dire les emplois générés par d'autres entreprises en raison de l'augmentation de l'activité économique résultant du Projet) devrait être important. En tant qu'une entreprise responsable, Rio Tinto Simfer s'est engagé à confier autant de postes que possible, y compris des postes d'ouvriers qualifiés, à des employés locaux, et il s'est engagé à soutenir l'éducation et la formation professionnelle.

En outre, le Projet offrira d'importantes possibilités de passation de marchés locaux de biens et de services, ce qui aura un impact positif sur le développement des entreprises guinéennes et sur l'économie du pays. Pour des raisons de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement, Rio Tinto

Simfer devra sélectionner les fournisseurs sur la base de leurs capacités, mais il soutiendra les programmes de qualification des fournisseurs afin d'améliorer la capacité des entreprises locales à répondre aux appels d'offres.

5.4.4 Établir un cadre de gestion sociale

Rio Tinto Simfer s'engage à investir dans les communautés vivant à proximité du Projet. Rio Tinto Simfer saura contribuer au développement des communautés à travers des programmes couvrant l'éducation, la formation professionnelle, l'assainissement, l'eau, la santé et la construction d'infrastructures. En vue de contribuer à cet effort, Rio Tinto Simfer travaille à l'élaboration d'une stratégie de développement régional visant à faciliter les interactions avec les initiatives de développement nationales et locales et à établir une approche cohérente de l'engagement communautaire et de l'investissement social dans les régions concernées par le Projet. Mise sur pied d'un cadre de gestion environnementale et sociale.

En outre, L'entreprise a mis au point un cadre de gestion sociale (CGS) afin de fournir une structure pour la conception détaillée et la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les impacts négatifs du Projet et à en optimiser ses avantages. En outre, des plans de gestion sociale plus détaillés seront également élaborés de le cadre de ces mesures.

La mise au point détaillée et la réalisation de ces plans seront influencées par plusieurs facteurs, décrits ci-dessous :

- **Priorisation** : Rio Tinto Simfer donnera la priorité aux mesures d'atténuation des impacts négatifs et des risques. Les délais de mise en œuvre tiendront compte du calendrier de réalisation du Projet et donneront la priorité aux mesures répondant aux besoins immédiats, qui pourront ensuite être améliorées et étendues au cours des années suivantes afin d'obtenir des avantages plus larges et durables. Par ailleurs, Rio Tinto Simfer tiendra également compte des populations visées par les mesures d'atténuation, en accordant la priorité aux personnes concernées directement par les activités du Projet, indirectement par les pressions de migration interne, ainsi qu'aux groupes vulnérables.

- **Harmonisation** : Dans la mesure du possible, Rio Tinto Simfer pourra harmoniser ses mesures d'atténuation avec les politiques et les plans de développement mises sur pied par les communautés locales et les autorités gouvernementales, ainsi qu'avec les objectifs identifiés dans les forums de développement pertinents.
- **Implication des parties prenantes** : Rio Tinto Simfer s'efforcera de s'engager activement auprès de diverses parties prenantes afin de les consulter, d'échanger des informations et de travailler en partenariat sur la mise au point détaillée et la mise en application des mesures d'atténuation. La consultation des communautés concernées par le Projet sera une priorité essentielle. Toute préoccupation concernant les mesures d'atténuation ou les activités du Projet sera gérée dans le cadre de la procédure de règlement des griefs du Projet, et les résultats de la résolution des griefs informeront de l'évolution des mesures d'atténuation. En outre, Rio Tinto Simfer s'efforcera de soutenir le renforcement des capacités au sein des organisations gouvernementales et de la société civile afin d'améliorer leur capacité à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'atténuation. Le plan d'implication des parties prenantes de Rio Tinto Simfer décrit les processus par lesquels ces implications et partenariats seront gérés, leur efficacité sera contrôlée et le plan sera adapté si nécessaire pour soutenir la réalisation des objectifs du Projet.

5.4.5 Établir des partenariats pour le développement socio-économique

Lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes socio-économiques et communautaires, Rio Tinto Simfer s'est associé et continuera de s'associer à des institutions guinéennes ainsi qu'à des agences et organisations internationales ; des donateurs multilatéraux tels que le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et la Commission ; et des organismes bilatéraux de développement tels que l'Agence française de développement (AFD), l'Agence

allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

De plus, Rio Tinto Simfer collabore avec plusieurs ONG et organisations de la société civile guinéennes dans le cadre de ses programmes de développement économique et communautaire. Notamment : l'Association pour le développement communautaire et l'agro-pastorale (ADCAP) et le Centre d'appui et de développement des initiatives communautaires (CADIC) ; l'AUDI (Acteurs unis pour le développement intégré) pour les programmes agricoles ; PRIDE Finance et CAFODEC pour les programmes de microfinance ; et la Chambre des Mines de Guinée pour les programmes de traitement et de prévention du VIH/SIDA.

Par exemple, un moyen destiné à encourager le développement socio-économique local est par exemple, le Programme guinéen d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), un programme national visant à aider les communes guinéennes à évaluer leurs besoins en matière de développement et à planifier des programmes de développement annuels. Le PACV se traduit par la fourniture d'un soutien technique aux communes en matière d'évaluation des besoins, de planification, de gestion des programmes et des finances, d'élaboration du budget, d'appels d'offres publics et de gestion des contrats. Il prévoit également le financement direct des programmes de développement des communes. Le PACV est géré par une entité nationale guinéenne et soutenu par diverses institutions internationales telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et des organismes de développement bilatéraux. Suivant la même logique, Rio Tinto Simfer a conclu un partenariat avec le programme, qui comprend un financement destiné à accroître l'efficacité des contributions financières du Projet allouées aux communautés concernées par le Projet dans le cadre du programmes de développement.

En outre, Rio Tinto Simfer continuera à nouer des partenariats avec la République de Guinée, les agences et organisations internationales et les ONG afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes socio-économiques et

communautaires, conformément à son cadre de gestion sociale.

5.4.6 Contrôle de la migration interne et de ses effets

Ce Projet de mine devrait donner lieu à des niveaux élevés de migration interne avec le potentiel d'attirer un grand nombre de personnes dans la région minière à la recherche d'un emploi et d'opportunités économiques.

Les principales localités où les nouveaux migrants devraient converger et où les risques d'impacts négatifs liés à la migration devraient être les plus élevés sont la ville de Beyla et les villages voisins de la route N1, les grands villages de Nionsomoridou et Moribadou, et les petites localités de Wataférédou I et II. La plupart des migrations internes devraient se produire pendant la période de construction (2024-2025), mais il est probable qu'elles se poursuivent pendant la période d'exploitation mais à un rythme décroissant. La tendance à la croissance démographique et à l'augmentation de la pression sur la disponibilité des terrains et des logements observée ces dernières années lors de la prospection devrait donc se poursuivre pendant encore de nombreuses années. Les localités peuvent également connaître de courtes périodes de migration interne rapides liées à la perception de nouvelles opportunités découlant de la mise en œuvre du Projet à divers moments de sa durée de vie, bien que ces augmentations rapides de la population soient susceptibles de se stabiliser et même de s'inverser assez rapidement à mesure que les niveaux réels d'opportunité deviennent évidents.

Les principaux effets de migration interne incontrôlée seront l'augmentation rapide de la population et l'expansion des villes et des villages qui en résultera. Si ces effets ne sont pas adéquatement gérés, il peut en résulter un certain nombre d'impacts négatifs, notamment en ce qui concerne les ressources en eau et la pollution, la perte de biodiversité et de l'héritage culturel, les conflits liés à la terre et aux ressources, ainsi que les changements dans les structures sociales, la vie communautaire et la santé.



Le village de Lamadou

La mise en œuvre d'un plan de gestion des migrations induites incontrôlées par le Projet constituera le principal outil permettant de remédier aux effets de la migration interne en collaboration avec les partenaires concernés et le gouvernement de la Guinée.

Les mesures d'atténuation identifiées dans le plan sont les suivantes :

- Éviter ou minimiser autant que possible la migration interne induite par le Projet en décourageant les personnes de migrer vers la zone du Projet.
- Gérer et diriger les flux de migrants vers des lieux appropriés par des actions telles que la création d'un bureau de recrutement ayant la plus grande capacité d'accueil à Beyla et l'interdiction du recrutement « à la porte », conformément aux objectifs de planification régionale.
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux incidences environnementales et sociales négatives et maximiser les avantages des migrations induites par le Projet.
- Mettre en œuvre des activités de développement économique régional impliquant des initiatives et programmes collaboratifs et ciblés dans des zones géographiques suffisamment éloignées du Projet, afin de servir de facteur d'attraction loin de la zone du Projet et de décourager la migration interne induite dans la zone d'influence du Projet.

La migration interne sera contrôlée et le plan sera mis à jour si nécessaire tout au long de la durée de vie du Projet.

5.4.7 Impacts sur l'exploitation et l'accès aux sols

Le site minier occupera environ les 6 400 hectares de terres qui ne seront plus accessibles à la population locale. Cela entraînera le déplacement d'activités importantes pour leur subsistance, notamment les activités de pâturage, la chasse, le ramassage du bois de chauffage, l'exploitation du bois, la cueillette d'aliments et de plantes médicinales, ainsi que quelques cultures éparses. Une grande partie des terres occupées par le Projet sera constituée de prairies et de forêts situées au sommet des collines, dans la zone de la forêt classée du Pic de Fon, où de nombreuses activités (pâturage, ramassage de bois de chauffage, exploitation forestière commerciale, pêche et utilisation du feu) sont interdites. Le reste est principalement constitué de prairies boisées avec de petites parcelles de terres agricoles cultivées (basses terres, plaines et collines) autour de l'usine minière et de la boucle ferroviaire.

Les localités les plus proches du site minier sont Nionsomoridou, Wataférédou I et II, Moribadou et Foma à l'est de la crête, et Traoréla et Lamadou à l'ouest. Rio Tinto a élaboré le plan du Projet pour minimiser le déplacement direct de personnes de leur domicile du fait de l'exploitation de la mine.

Pour Rio Tinto Simfer, il est important d'atténuer l'impact du Projet sur les personnes qui dépendent de ces ressources terrestres pour leur subsistance. Lors de la finalisation de la conception, on continuera donc à contourner, dans la mesure du possible, les terres importantes pour les communautés, y compris les routes utilisées par les habitants pour accéder aux villages voisins, aux marchés, aux terres et à l'eau.

Dans les cas où l'occupation de terres utiles et la perturbation de l'accès ne peuvent être évitées, Rio Tinto Simfer mettra en œuvre une compensation pour les personnes concernées conformément au Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) élaboré spécifiquement pour le Projet, suivant la norme de performance 5 de la SFI (Réinstallation involontaire). Ce plan d'action fera recours aux compensations en nature, financières et à d'autres mesures pour rétablir complètement, et si possible améliorer, les moyens de subsistance des personnes et des communautés concernées par le

Projet. Ces mesures seront fondées sur des études détaillées de leur situation actuelle et des impacts du Projet ; elles seront élaborées et mises en œuvre en totale concertation avec les personnes concernées.

5.4.8 Respecter les structures sociales et la vie communautaire

Un projet de cette nature et de cette envergure, réalisé dans une région isolée et peu développée, aura des répercussions majeures sur la vie de la communauté locale, à la fois directement et par l'intermédiaire de l'afflux de migrants. Le document d'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (l'EIES) examine ces questions sous l'angle de l'évolution des structures et des dispositions sociales dans les communautés concernées, en tenant compte des pressions exercées sur les terres et les ressources et de l'évolution de la dynamique sociale au sein des localités et entre elles. Les nouvelles possibilités d'emploi, d'expansion économique et de croissance démographique risquent d'exercer une pression sur les besoins en logement, en infrastructures et les services sociaux, et de modifier les structures de pouvoir et les dispositions des ménages traditionnels.

Pendant la phase de construction, le recrutement de travailleurs étrangers posera des problèmes particuliers. Pour ce faire, Rio Tinto Simfer s'efforcera de recruter des travailleurs locaux et guinéens dans la mesure du possible et hébergera les travailleurs migrants dans un camp d'hébergement sécurisé situé sur le site du camp permanent prévu près du village de Wataférédou I. Un code de conduite a été établi pour la main-d'œuvre, fixant des règles destinées à favoriser des relations respectueuses et harmonieuses entre la main-d'œuvre du Projet et la communauté locale. Rio Tinto Simfer s'engagera davantage avec les autorités locales et les chefs traditionnels pour anticiper et gérer le changement en vertu de son cadre de la gestion sociale, en mettant l'accent sur la gestion de la migration interne, la limitation des pressions sur les besoins en infrastructures et en services, et le soutien au développement socio-économique local pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Pendant l'exploitation, l'objectif sera d'intégrer la main-d'œuvre dans la communauté locale, dans un premier temps en encourageant la construction de

nouveaux logements à Beyla, et progressivement en passant à une main-d'œuvre majoritairement guinéenne.

Dans la même lancée, une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables de la communauté, identifiés comme ceux qui, en raison de leur position sociale, sont les plus susceptibles de subir des changements négatifs et qui peuvent être confrontés à des obstacles les empêchant de bénéficier des effets positifs. Dans l'EIES, certains groupes vulnérables ont été identifiés, notamment les enfants, les femmes seules et chefs de famille, les personnes âgées et les personnes en mauvais état de santé. Rio Tinto Simfer continuera à travailler sur l'identification des personnes vulnérables et mettra en œuvre des approches spécifiques pour les cibler conformément à son cadre de gestion sociale.

5.4.9 Protection de la santé et de la sécurité de la communauté

La Guinée, pays à faible revenu, confronté à de multiples défis politiques, socio-économiques et sanitaires, est mal classée au regard de l'indice mondial de développement humain. L'espérance de vie, l'accès aux services de base, l'éducation et le niveau de vie sont faibles, autant de déterminants sociaux importants qui influencent les résultats sanitaires nationaux. Malgré les progrès

réalisés au cours des dernières décennies, les résultats en matière de santé en Guinée restent médiocres par rapport aux pays similaires d'Afrique subsaharienne et aux objectifs ciblés des Objectifs de développement durable de 2030. L'épidémie de maladie à virus Ebola de 2014 à 2016, ainsi que la récente pandémie de Covid-19 ont mis en évidence la faiblesse du système de santé guinéen et le capital financier et humain limité disponible pour répondre aux besoins de santé de la population, en particulier dans des circonstances qui évoluent rapidement. Les principaux éléments constitutifs du système de santé national sont confrontés à des difficultés et dépendent de l'appui technique et financier extérieur de divers partenaires du développement de la santé.

Les études sanitaires commandées par Rio Tinto Simfer au fil des ans ont montré que l'infrastructure et les services de santé dans la zone du Projet sont faibles. De nombreuses parties prenantes craignent qu'une augmentation de la demande de soins de santé résultant d'une croissance rapide de la population due à la présence de travailleurs non locaux dans le cadre du Projet et à l'attraction de migrants à la recherche d'emplois et d'opportunités ne vienne surcharger ces capacités limitées. En outre, les mouvements de population et les changements potentiels dans le tissu social des



communautés potentiellement touchées pourraient entraîner une augmentation du fardeau des maladies transmissibles et sexuellement transmissibles. En outre, les déséquilibres économiques dans une zone de pauvreté soulèvent également des facteurs de risque importants concernant les femmes et les jeunes filles qui deviennent vulnérables aux approches d'hommes disposant d'un revenu disponible.

L'environnement physique peut également être affecté par le Projet et l'impact indirect possible de la migration. Il s'agit en particulier du développement rapide d'implantations et de logements sans la planification urbaine requise ou la capacité de fournir des services de base. La modification de l'environnement associée à la migration peut accroître le risque de maladies vectorielles, dont le paludisme, de maladies associées à un mauvais logement ou à la surpopulation, comme la tuberculose, la méningite et la pneumonie, et de maladies liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, comme la diarrhée et la fièvre typhoïde. Les migrations induites par le Projet auront également un impact sur la qualité et la disponibilité de l'eau ainsi que sur la qualité de l'air, mais le Projet mettra en place des mesures de gestion pour réduire ces impacts à un niveau aussi bas que possible.

Les déplacements opportunistes de personnes dans la région augmenteront le trafic routier et, conjugués aux exigences logistiques du Projet, les risques d'accidents de la route pourraient s'en trouver accrus. Le réseau routier est médiocre, avec des pratiques de conduite dangereuses dans des véhicules qui ne sont souvent pas en état de rouler et un système d'intervention post-collision inexistant. Les piétons, en particulier les enfants, peuvent être particulièrement vulnérables aux accidents de la route, car ils sont souvent peu sensibilisés à la sécurité routière.

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, le développement du Projet modifiera les conditions socio-économiques de la zone locale et de la zone plus large. La présence d'une main-d'œuvre non locale associée à une immigration opportuniste peut donner lieu à une inflation localisée du logement, de la nourriture et d'autres services de base, ainsi qu'à une concurrence accrue pour des services de base déjà limités tels que l'eau,

l'assainissement, la scolarisation et les services de soins de santé. Ces facteurs peuvent accroître les risques potentiels de maladies transmissibles et zoonotiques, ainsi que la malnutrition. Ces facteurs peuvent accroître les risques potentiels de maladies transmissibles et zoonotiques, ainsi que de malnutrition, ce qui peut conduire à des désaccords sociaux si les valeurs culturelles et traditionnelles sont érodées, si des inégalités se développent et si des maux sociaux émergent.

Le projet s'efforcera de faire face à tous les risques potentiels susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la santé et d'aider le système de santé à gérer ces conséquences négatives. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de migration induite par le Projet et d'un plan de gestion de l'environnement joueront un rôle central. Toutefois, les mesures de gestion sur le lieu de travail visant à répondre aux préoccupations de la communauté en matière de santé et de sécurité comprendront les éléments suivants :

- Le développement d'installations d'hébergement et de campement afin de limiter la nécessité pour la main-d'œuvre non locale de résider dans les communautés locales.
- L'élaboration et l'application de codes de conduite concernant la manière dont les travailleurs non locaux interagissent avec la communauté locale.
- Développement de services médicaux et d'urgence dans le cadre du Projet afin de limiter l'augmentation de la charge sur les installations médicales publiques due à la demande de main-d'œuvre.
- Élaboration d'un plan de gestion des maladies transmissibles pour répondre à des préoccupations telles que le VIH et le SIDA, la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, le paludisme et les maladies évitables par la vaccination.
- Élaboration de mesures de santé et de sécurité au travail pour : i) limiter l'introduction de maladies transmissibles dans la région par des travailleurs non locaux et des voyageurs, ii) programmes de sécurité routière comprenant une formation à la conduite sûre, une aptitude à la conduite incluant la gestion de la fatigue et des programmes de lutte contre l'abus de substances, iii) programmes de sécurité

- ferroviaire, iv) développement de programmes d'assistance et de bien-être pour les employés, et v) services d'intervention en cas d'urgence.
- L'élaboration de programmes de gestion des contractants pour traiter les actions des activités des contractants et le comportement de leur personnel.

Par le biais du cadre de gestion sociale, le Projet cherchera à établir des partenariats avec divers services gouvernementaux, notamment le ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi qu'avec des partenaires de développement (par exemple des organisations non gouvernementales), afin de soutenir le renforcement des systèmes de santé et d'autres aspects susceptibles d'influer sur les résultats en matière de santé, dont les suivants :

- Soutenir les principaux programmes nationaux dans la zone d'influence du Projet, notamment le programme national de lutte contre le paludisme, le programme national de prévention du sida et de l'hépatite et les programmes OneHealth spécialement axés sur les risques de zoonose.
- Soutenir les protocoles de préparation et de réponse aux épidémies pour les maladies susceptibles de se déclarer.
- Favoriser l'accès à des services de santé améliorés sur la base d'une couverture sanitaire universelle en soutenant les services de santé primaires et en renforçant les capacités des cadres communautaires dans des communautés spécifiques.
- Soutenir l'amélioration des infrastructures et des systèmes de santé.
- Soutenir les services de base en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
- Soutenir les initiatives communautaires en matière de sécurité, en particulier la sécurité routière et ferroviaire, y compris la sensibilisation et l'amélioration des capacités locales d'intervention en cas d'urgence.
- Soutien à la mise en place d'un forum communautaire sur la santé et la sécurité afin que les impacts cumulatifs potentiels des autres mines de la région puissent être traités de manière collective et stratégique.

Enfin, le Projet mettra en place un système de suivi de la santé et de la sécurité de la communauté afin d'évaluer les impacts potentiels et l'efficacité des mesures d'atténuation.

5.4.10 Protection de la main-d'œuvre

Rio Tinto Simfer s'engage pleinement à gérer sa main-d'œuvre et à lui offrir des conditions de travail conformes à la législation guinéenne et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail et la norme de performance 2 de la SFI (Travail et conditions de travail). Il s'agit notamment de maintenir des politiques de ressources humaines claires et équitables, d'assurer un équilibre entre les heures de travail et les congés, d'offrir des salaires et des avantages sociaux appropriés, de respecter les syndicats et leur droit d'être représentés, de mettre en place des mécanismes transparents pour permettre la négociation collective, d'appliquer une politique de non-discrimination et d'égalité des chances, de protéger les travailleurs migrants, d'offrir des normes appropriées en matière d'hébergement des travailleurs, d'établir des règles de licenciement justes et équitables, de mettre en place des mécanismes de règlement des griefs appropriés et d'appliquer les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité. En particulier Rio Tinto Simfer interdira toute forme de travail des enfants et de travail forcé.

Ces engagements s'appliquent à tous les travailleurs employés directement et à ceux qui sont employés par des sous-traitants pendant la construction et l'exploitation. Tout en reconnaissant que les conditions d'emploi peuvent varier en fonction des différentes entreprises travaillant sur le Projet, Rio Tinto Simfer exigera néanmoins que ses contractants et sous-traitants respectent les mêmes normes de travail. Tout en reconnaissant que les conditions d'emploi peuvent varier en fonction des différentes entreprises travaillant sur le Projet, Rio Tinto Simfer exigera néanmoins que ses contractants et sous-traitants respectent les mêmes normes de travail. Les exigences auxquelles sont soumis les entrepreneurs et les fournisseurs seront appliquées dans le cadre du processus contractuel de Rio Tinto Simfer et vérifiées, le cas échéant, par le biais d'un processus d'audit des fournisseurs et des sous-traitants.

À travers des programmes de soutien aux fournisseurs locaux mis en œuvre dans le cadre de sa politique gestion sociale, Rio Tinto Simfer entend également soutenir l'adoption de pratiques

améliorées de travail par les entreprises guinéennes impliquées dans le Projet.

5.4.11 Respect des Droits Humains

Rio Tinto Simfer s'engage pleinement à respecter les droits humains conformément aux Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et Droits Humains (UNGPs) et aux autres normes internationales, politiques internes et lois nationales en faveur des droits humains. Conformément à cet engagement, Rio Tinto Simfer met en œuvre un processus continu de diligence raisonnable en matière de droits humains (DRDH) qui inclut une évaluation périodique des risques et impacts sur les droits humains, ainsi que des mesures d'atténuation, un suivi et une communication continus. Le Chapitre sur les Droits Humains est axé sur l'intégration des considérations relatives aux droits humains dans l'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux par le biais du processus d'EIES, comme exigé par les réglementations guinéennes et les normes internationales. Ceci est la base pour l'intégration des mesures d'atténuation en matière de droits humains dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale du Projet. Cette approche intégrée est essentielle à la mise en œuvre effective des droits humains dans les différents domaines fonctionnels du Projet et avec les nombreux prestataires et sous-traitants qui travailleront sur celui-ci, en particulier pendant la phase de construction.

Ce Chapitre sur les Droits de l'Homme suit une liste de « questions saillantes concernant les droits humains » qui ont été classées par priorité en fonction de leur gravité potentielle et de la probabilité d'impacts négatifs sur les droits humains des parties prenantes touchées. Cette plus grande importance accordée aux questions saillantes concernant les droits de l'homme reflète l'évolution des bonnes pratiques de diligence raisonnable relatives aux droits de l'homme, qui incitent les entreprises à se

concentrer sur les risques les plus importants pour les droits des personnes. Les questions saillantes concernant les droits humains qui sont décrites dans le Chapitre sur les Droits Humains comprennent :

- Information et consultation
- Mécanismes de réclamation
- Santé, sécurité et bien-être de la communauté, en rapport avec :
 - » Impacts environnementaux
 - » Immigration (migration induite par le Projet)
 - » Interactions des travailleurs avec les communautés
- Sécurité
- Utilisation des terres et accès, notamment acquisition des terres et réinstallation
- Droit du travail pour les employés
- Santé et sécurité au travail
- Inclusion et diversité
- Droit du travail pour les prestataires et la chaîne logistique
- Droit au travail
- Investissement social

Un Plan de Gestion des Droits Humains (PGDH) a été élaboré afin de guider l'approche générale du Projet à l'égard de la DRDH continue en harmonie avec les normes et bonnes pratiques internationales. Le PGDH établit également un Comité interfonctionnel de collaboration sur les droits humains qui supervisera la mise en œuvre des divers engagements et mesures d'atténuation pour les questions saillantes du Projet concernant les droits humains. A cet égard, le Comité de collaboration sur les droits humains élaborera et mettra en œuvre un Plan d'Action sur les Droits Humains qui sera mis à jour périodiquement et comprendra des indicateurs clés de performance personnalisés pour chaque question saillante.

6 Planification de la fermeture de la mine

Après une période d'exploitation régulière à pleine capacité, les taux de production diminueront et l'exploitation cessera lorsque le gisement sera épuisé.

Le plan minier attendu indique que la fermeture interviendra à Ouéléba après environ 26 ans d'opérations. Des études sont en cours pour déterminer le potentiel d'extraction au-delà de cette période. Une fois l'exploitation minière terminée, la fosse sera fermée et les installations de manutention et de traitement du minerai seront mises hors service. Cela implique le démantèlement, la démolition et une évacuation des équipements et des bâtiments, le réaménagement et le remblayage des surfaces terrestres, ainsi que la réhabilitation des zones occupées. Dans la mesure du possible, les terres occupées par la mine et ses infrastructures seront rendues à leur ancienne utilisation. Le puits de mine, les emplacements des déchets et les autres travaux seront aménagés de manière à sécuriser la communauté, notamment en plaçant des barrières pour décourager les gens de pénétrer dans l'ancien puits. Un programme d'éducation du public sur les questions de sécurité liées aux mines à ciel ouvert et aux lacs de kettle qui se formeront au fond des zones excavées sera mis en place. Un système de gestion passive de l'eau sera mis en place pour assurer une protection adéquate des ressources en eau environnantes en l'absence d'une gestion active et continue de la part de Rio Tinto Simfer.

La phase de fermeture nécessitera également la gestion de questions sociales, notamment le licenciement de la main-d'œuvre et la perte d'emplois et d'entreprises au niveau local.

Afin d'atténuer les risques liés à la fermeture du site, Rio Tinto Simfer a élaboré un plan conceptuel de fermeture de la mine. Le plan sera affiné en consultation avec les autorités compétentes, la main-d'œuvre et les communautés locales, et il visera à laisser derrière lui un site minier réhabilité, stable et non contaminant, avec un système passif de gestion de l'eau en place. Il visera également à donner aux communautés locales les moyens d'être autonomes dans la création de moyens de subsistance et dans la fourniture et le maintien de services communautaires. Ce plan a été élaboré conceptuellement avant le début des opérations et sera réexaminé et mis à jour au moins tous les cinq ans au cours de l'exploitation. Par ailleurs, un plan détaillé de fermeture de la mine sera élaboré et approuvé par les parties prenantes concernées au moins cinq ans avant la fin des activités. La mise en œuvre et le succès de ce plan feront l'objet d'un suivi jusqu'à ce que le site atteigne un état viable et acceptable d'un point de vue environnemental et social.

7 Traduction de l'EIES en gestion environnementale et sociale

Dans le cadre de l'EIES, Rio Tinto Simfer a identifié et s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures environnementales et sociales destinées à atténuer les impacts négatifs du Projet et à garantir l'optimisation de ses avantages.

Ces mesures sont compilées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) détaillé dans le volume 2 de l'EIES du Projet de Simandou porté par Rio Tinto.

Le PGES présente la manière dont Rio Tinto Simfer et ses sous-traitants mettront en œuvre les principaux aspects de la norme du système de gestion et de la norme de performance sociale et communautaire de Rio Tinto, et identifie les normes environnementales pertinentes. Il décrit également la manière dont les performances environnementales et sociales seront assurées grâce au système de gestion environnementale et sociale (SGES) du projet Simandou, y compris l'élaboration de programmes environnementaux et sociaux détaillés, de plans et de procédures sur des questions clés, ainsi que de plans de suivi et d'audit.

Le registre des engagements du Projet est présenté en annexe de l'EIES. Il s'agit des engagements à mettre en œuvre les mesures d'atténuation environnementales et sociales et les programmes de suivi identifiés dans l'EIES. Chaque engagement s'accompagne d'une déclaration claire de ce qui sera fait pour atténuer les effets négatifs et apporter des avantages, des phases du Projet auxquelles il s'appliquera (construction, exploitation et fermeture), et des composants auxquels il s'appliquera (mine, embranchement ferroviaire, ou les deux). Le programme de renforcement des capacités des parties prenantes de Rio Tinto Simfer et le coût estimé de la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale sont également présentés en annexe du PGES.

Le volume 2 du PGES est accompagné de plans de gestion spécifiques à chaque discipline, qui couvrent les sujets suivants :

- Surveillance
- Drainage acide et métallifère
- Qualité de l'air, bruit, vibrations et surpression
- Perturbation et réhabilitation des sols
- Émissions de gaz à effet de serre et gestion de l'énergie
- Gestion des déchets non minéraux
- Plan d'urgence environnementale
- Gestion de l'eau
- Fermeture de la mine
- Gestion de la biodiversité, y compris la compensation écologique
- Engagement des parties prenantes
- Procédure de traitement des plaintes et réclamations
- Patrimoine culturel
- Santé et sécurité communautaires
- Trafic routier
- Droits humains
- Compensation et réinstallation

8 Prochaines étapes

Une fois l'EIES achevée, les résultats de l'évaluation seront communiqués aux parties prenantes pour révision et observations. Cette section présente les activités prévues pour la prochaine étape du Projet, à savoir la divulgation du présent rapport et la consultation des parties prenantes du Projet sur ses conclusions. Les processus de réponse aux commentaires des parties prenantes et de gestion des griefs éventuels y sont également décrits

8.1 Divulgation et consultation de l'EIES

Un programme de divulgation et d'implication des parties prenantes est prévu après la soumission de l'EIES à l'AGEE. Ce processus peut se dérouler en même temps que le processus de révision par l'AGEE, mais il sera indépendant du processus formel et se déroulera dans le cadre de l'implication normale des parties prenantes Projet. L'objectif de ce programme est de donner aux communautés directement concernées et aux autres parties prenantes du Projet la possibilité de comprendre et de formuler des observations sur les résultats de l'étude d'impact et sur les mesures d'atténuation proposées. Les méthodes d'implication des parties prenantes décrites à la section 4.3 ainsi que dans le Plan d'implication des parties prenantes (volume 2) seront mises en œuvre et comprendront également les activités suivantes :

- Le rapport d'EIES ainsi que les brochures et documents de synthèse qui l'accompagnent seront publiés sur le site web de Simandou à l'adresse <https://riotintoguinee.com/> (Français) et <https://riotintoguinee.com/en/> (Anglais) et pourront être téléchargés gratuitement.

- Des copies papier du rapport seront disponibles pour consultation dans les lieux suivants en Guinée et à l'étranger :

Rio Tinto Simfer Immeuble Cocotier Coleah route Niger, Commune de Matam Conakry, République de Guinée	Rio Tinto Iron Ore Atlantic 6 St James's Square London SW1Y 4LD Royaume-Uni
--	---

- Le camp du Projet à Canga et les agents de liaison communautaires dans les communautés locales.
- Des résumés non techniques de l'EIES (résumé des impacts et des mesures d'atténuation, y compris les plans de gestion) seront distribués aux communautés concernées dans leur langue locale par des agents de liaison communautaires.
- La publication du rapport sera annoncée dans les journaux, la presse et les médias à Conakry et dans les préfectures concernées par le Projet.
- Partage par le biais du CPSES (Comité préfectoral de suivi environnemental et social).
- L'équipe de l'EIES se chargera de contacter directement les services gouvernementaux et les organisations non gouvernementales pour les inviter à faire part de leurs observations sur le Projet et ses impacts.
- Dans le cadre de l'examen de l'EIES par AGE, des ateliers seront organisés dans les communautés concernées. Rio Tinto Simfer se conformera aux exigences des parties prenantes conformément à l'article 51 de l'arrêté 1595.

En plus de ces activités, un programme de visites d'expositions mobiles dirigé par le département des communautés de Simandou et des études de terrain associées à la planification de l'acquisition des terres, de la réinstallation et de l'indemnisation seront entrepris, en visitant des villages dans l'ensemble de la zone du Projet. Ces visites permettront aux communautés concernées par le Projet d'être consultées sur les conclusions de la EIES et aux populations locales de faire des observations sur le Projet et ses impacts avant les décisions finales relatives à la conception et à la construction. Des réunions seront organisées dans tous les villages directement concernés par le Projet. Les dirigeants locaux, les ménages et les entreprises concernés, ainsi que les acteurs spécifiques de la communauté, y compris les femmes et les autres groupes potentiellement vulnérables, seront invités et encouragés à y participer.

Le Projet permettra également au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable d'organiser des auditions publiques formelles comme l'exige la réglementation guinéenne en matière de EIES.

8.2 Gestion des observations des parties prenantes

Tout au long de la période de consultation, un système officiel de formulation et de recueillement des observations sera mis en place. Les observations et les questions peuvent être soumises à l'équipe du Projet Rio Tinto Simfer par différents moyens :

- Par mail à simandou.eies@riotinto.com
- Par courrier à :

Rio Tinto Simfer

Département EIES
Immeuble Cocotier
Coleah route Niger, Commune de Matam
Conakry, République de Guinée

- Ou à :

Rio Tinto Simandou EIES

AMERI sarl
Immeuble Ecobank 1ier étage
Commune de Ratoma, Hamdalaye
Conakry, République de Guinée

Knight Piésold Ltd.

#200-1164 Devonshire Ave
North Bay, ON
P1B 6X7

- En levant la main ou en posant une question lors d'un événement organisé par les parties prenantes.
- En laissant un commentaire écrit lors d'un événement organisé par les parties prenantes.
- En posant une question auprès de l'équipe chargée de la planification de l'acquisition des terres lors des consultations dans les villages.

Les commentaires peuvent être soumis par n'importe quel moyen (en personne, par écrit, par courrier électronique), y compris au moyen de formulaires de retour d'information préimprimés qui seront disponibles partout. Une copie du formulaire de retour d'information est disponible sur le site web.

Tous les commentaires formulés par les parties prenantes, que ce soit en personne, par courrier ou par courriel, seront consignés dans le registre des parties prenantes de Rio Tinto Simfer et seront pris en compte par l'équipe de projet lors de la finalisation des méthodes de construction et d'exploitation, ainsi que lors de la mise à jour et de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale. Lorsque des questions posées nécessitent une réponse individuelle, celle-ci sera fournie, dans la mesure du possible, par les agents de liaison communautaires de l'équipe PSC. Si l'une des parties soulève un grief ou une plainte, ceux-ci seront gérés dans le cadre de la procédure de règlement des griefs de Rio Tinto Simandou (volume 2).



RioTinto

SimFer

Rio Tinto Simfer
Département EIES
Immeuble Cocotier
Coleah route Niger, Commune de Matam
Conakry, République de Guinée

simandou.eies@riotinto.com